

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE  
Sur le Projet Vaudreuil au-delà de 2022

Remis à Rio Tinto  
Saguenay

1er décembre 2016



Jeudi, 1<sup>er</sup> décembre 2016

Jean-François Nadeau  
Directeur du Complexe Jonquière  
Rio Tinto  
1655 rue Powell  
Jonquière (Québec) G7S 2Z1

**Objet : Dépôt du rapport de la consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022**

Monsieur Nadeau,

Par la présente, je vous transmets le *Rapport de la consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022* et je conclus ainsi mon mandat de présidence de la consultation publique sur le projet.


La consultation publique s'est déroulée en deux étapes, soit une séance d'information et de consultation tenue le 27 septembre 2016 et une séance de présentation de mémoires qui a eu lieu le 25 octobre 2016. Au total, 16 interventions ont été effectuées lors de la première étape et 20 mémoires ont été déposés à la deuxième.

Ce rapport reflète la contribution des gens ayant participé aux deux séances de consultation, et ce, à titre individuel ou pour les organismes qu'ils représentent. L'analyse du projet et de ses impacts repose donc principalement sur les préoccupations et les positions exprimées, ainsi que sur le contenu du résumé et du rapport de l'évaluation environnementale et sociale du projet.

La conclusion du rapport veut apporter à Rio Tinto un éclairage sur les suites à donner au projet en tenant compte des opinions et des recommandations des participants.

En terminant, j'aimerais remercier sincèrement toutes les personnes ayant pris part à la consultation publique de la confiance qu'ils m'ont démontrée.

Veuillez agréer, Monsieur Nadeau, mes plus sincères salutations,



André Delisle  
Président de la consultation  
publique



---

Rapport remis le 1er décembre 2016 à Rio Tinto

Auteurs du rapport :       André Delisle, président de la consultation publique  
                                      Alexandra Boileau, secrétaire et analyste

101 pages (rapport et annexes)



# TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION .....	1
2.	LE PROJET VAUDREUIL AU-DELÀ DE 2022 .....	2
2.1	La description du projet.....	2
2.2	Les variantes analysées .....	7
3.	LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	9
3.1	L'information sur l'étude d'impact et la consultation publique.....	9
3.2	Les séances de consultation publique .....	10
3.3.1	Première partie – information et consultation .....	10
3.3.2	Deuxième partie – dépôt et présentation des mémoires .....	12
4.	LES PRÉOCCUPATIONS, OPINIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS .....	14
4.1	Préoccupations recensées .....	14
4.2	Recommandations recensées.....	27
4.3	Croisement des préoccupations et recommandations recueillies .....	40
5.	L'ANALYSE DES ENJEUX .....	41
5.1	L'économie régionale et l'avenir de l'Usine Vaudreuil.....	41
5.2	La conception du projet.....	43
5.3	La localisation de la phase 2 .....	44
5.4	La présence industrielle en milieu habité.....	46
5.5	L'évaluation environnementale et la consultation.....	48
5.6	Le développement durable .....	52
6.	CONCLUSION .....	56
6.1	Accord sur la justification du projet .....	56
6.2	Acceptation de la phase 1 du projet sur le site actuel .....	56
6.3	Contestation du site retenu pour la phase 2.....	57
6.4	Mesures sociales additionnelles.....	59
6.5	Mesures environnementales additionnelles.....	59

## Liste des cartes, tableaux et figures

Carte 2-1	Infrastructures actuelles et projetées de l'Usine Vaudreuil.....	5
Carte 2-2	Options envisagées pour l'emplacement d'un nouveau site de disposition des résidus de bauxite.....	8
Tableau 3.1	Sujets des questions posées lors de la séance du 27 septembre 2016.....	10
Tableau 3.2	Documents déposés et présentés par les participants lors de la consultation publique.....	13
Tableau 4.1	Recensement des préoccupations exprimées.....	15
Tableau 4.2	Recensement des recommandations exprimées .....	29
Tableau 5.1	Grille de cadrage et de bonification du projet en fonction des principes de développement durable .....	53
Figure 5.2	Visualisation des liens entre le projet et les principes du développement durable.....	55



## Liste des annexes

<b>Annexe 1</b> : Communications de Rio Tinto sur la consultation publique .....	62
<b>Annexe 2</b> : Liste de l'ensemble des documents fournis par Rio Tinto durant la consultation.....	68
<b>Annexe 3</b> : Détails de la séance de consultation publique du 27 septembre 2016 .....	70
<b>Annexe 4</b> : Détails de la séance de consultation publique du 25 octobre 2016 .....	71
<b>Annexe 5</b> : Tableau détaillé des mémoires, présentations et documents déposés.....	72
<b>Annexe 6</b> : Réponses de Rio Tinto aux questions tirées des mémoires.....	74
<b>Annexe 7</b> : Ensemble des recommandations des participants par mémoire.....	92
<b>Annexe 8</b> : Tableau d'identification des critères discriminatoires par site potentiel, réalisée en 2012 .....	100

## Liste des acronymes

Acronyme	Définition
AQSC	Association Québec Solidaire de Chicoutimi
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
BTF	Firme Brisson, Tremblay, Fleur
CCISF	Chambre de commerce et d'industrie Saguenay – Le Fjord
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean
CVD	Comité de Citoyens pour un Vaudreuil Durable
ÉIES	Étude d'impact environnemental et social
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
OBV	Organisme de bassin versant
SDRB	Site de disposition des résidus de bauxite

## 1. INTRODUCTION

La présente consultation publique menée à l'automne 2016 a porté sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 (ci-après « le projet ») ainsi que l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES) y étant liée. Le projet n'étant pas visé par l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), il n'est pas assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional et donc à des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Rio Tinto a décidé de soumettre de façon volontaire son projet à une consultation publique s'inspirant des procédures et des pratiques du BAPE.

La consultation publique a été présidée par M. André Delisle, expert indépendant de participation publique associé à l'entreprise *Transfert, Environnement et Société*. L'entreprise a le mandat d'accompagnement de Rio Tinto pour l'ensemble de ses démarches d'information et de consultation sur le projet. Le mandat de consultation publique consiste à recueillir les préoccupations et opinions des participants, à en faire état et les analyser, ainsi qu'à faire des recommandations à Rio Tinto. Ce rapport rend compte de l'exécution de ce mandat et des résultats de la consultation publique. Il présente une analyse des questions soulevées en première partie et des réponses qui y auront été apportées, de même que des mémoires reçus et des positions présentées en deuxième partie des consultations. Il évalue les principaux enjeux du projet et de ses impacts afin d'apporter un éclairage aux décideurs de l'entreprise.

L'analyse et la rédaction du rapport ont été menées à partir des renseignements contenus dans le dossier constitué par Rio Tinto. Le rapport est également basé sur l'information et la documentation recueillies à l'intérieur du mandat de consultation publique. L'équipe de rédaction du rapport a porté une attention particulière à l'insertion du projet dans son milieu sous les angles environnementaux, sociaux et économiques.

À travers l'analyse des enjeux liés au projet, des constats et des avis sont exposés. Un constat se base sur des observations et des faits alors qu'un avis reflète l'analyse que les responsables de la consultation en font.

Rio Tinto a participé aux séances de consultation et s'est engagé à prendre connaissance du rapport de consultation, à répondre à ses conclusions et à expliquer les décisions de l'entreprise à leur égard.

## 2. LE PROJET VAUDREUIL AU-DELÀ DE 2022

L'Usine Vaudreuil, en opération depuis 1936, est la seule usine qui extrait l'alumine de la bauxite au Canada. Avec une capacité de 1,5 million de tonnes par an, elle fournit en alumine environ 70 % des usines de production d'aluminium de Rio Tinto dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'Usine Vaudreuil opère une des dernières raffineries d'alumine à ne pas être localisées à proximité d'une mine de bauxite.

D'ici 2022, le site de disposition des résidus de bauxite (ci-après « SDRB »), dans son mode de gestion actuel, arrivera à sa pleine capacité. Afin de prolonger la vie de l'Usine Vaudreuil, Rio Tinto propose le projet Vaudreuil au-delà de 2022 (ci-après « le projet »).

### 2.1 La description du projet

Le projet propose l'élévation du SDRB actuel et l'ouverture d'un nouveau SDRB dans le secteur du Boisé Panoramique. Pour ce faire, Rio Tinto implanterait une nouvelle technologie d'assèchement des résidus de bauxite par filtration industrielle. À ces éléments s'ajoute la construction des infrastructures connexes requises pour le projet, incluant une ligne électrique et la construction de routes.

La carte 2-1 présente les infrastructures actuelles et projetées de Rio Tinto, incluant les limites de propriété.

La réalisation du projet se ferait en deux phases :

- **Phase 1 - Usine de filtration et prolongation de la durée de vie du site actuel (2018-2030) :**

La construction de l'usine de filtration débuterait en 2018, avec une mise en service progressive à partir de l'automne 2019 jusqu'en 2020. Cette usine permettrait d'optimiser la capacité du SDRB actuel en augmentant sa durée de vie de 7 à 8 ans, soit jusqu'en 2030. Lors de cette phase, la hauteur du site serait augmentée d'au plus 30 mètres à son point le plus élevé au centre. La restauration du site actuel serait enclenchée lorsque l'exploitation sera terminée.

- **Phase 2 - Expansion dans un nouveau site (2024-2047) :**

Les travaux de construction du nouveau SDRB débuteraient en 2024 et se feraient de manière progressive, jusqu'à la mise en service autour de 2027. L'exploitation de ce nouveau site se ferait ensuite une cellule à la fois et chaque cellule serait restaurée au fur et à mesure. L'usine de filtration, construite lors de la phase 1, serait également utilisée pour la suite de l'exploitation. Le transport des résidus de l'usine de filtration jusqu'au nouveau site se ferait par camion. La complétion de la seconde phase du projet permettrait d'utiliser ce site de résidus jusqu'en 2047.

La filtration industrielle est une nouvelle technologie qui consiste à déshydrater les résidus en usine. Selon l'ÉIES, cette technologie permet notamment de réduire la surface et l'espace nécessaires à l'entreposage des résidus de bauxite et de simplifier la gestion environnementale (poussières, réhabilitation, etc.) des SDRB.

L'usine de filtration proposée recevrait les résidus de bauxite à une teneur d'environ 48 % solide et ces derniers seraient asséchés pour obtenir une teneur finale d'environ 70 %. Le procédé est basé sur l'utilisation de filtres-presses. Par pressage mécanique, ces filtres permettent de générer des « gâteaux », soit les résidus de bauxite plus solides qui seront entreposés sur les sites de disposition de l'Usine Vaudreuil. Le filtrat, ou liquide, généré lors du pressage serait ensuite retourné vers le procédé d'extraction de l'alumine. Ce filtrat est en fait constitué de la solution caustique utilisée pour extraire l'alumine de la bauxite.

Actuellement, l'entreposage des résidus de bauxite nécessite une grande surface, car les résidus sont déposés sur le site avec 48 % en solide et le procédé actuel permet l'assèchement de seulement 33 % de la production en quatre ans.











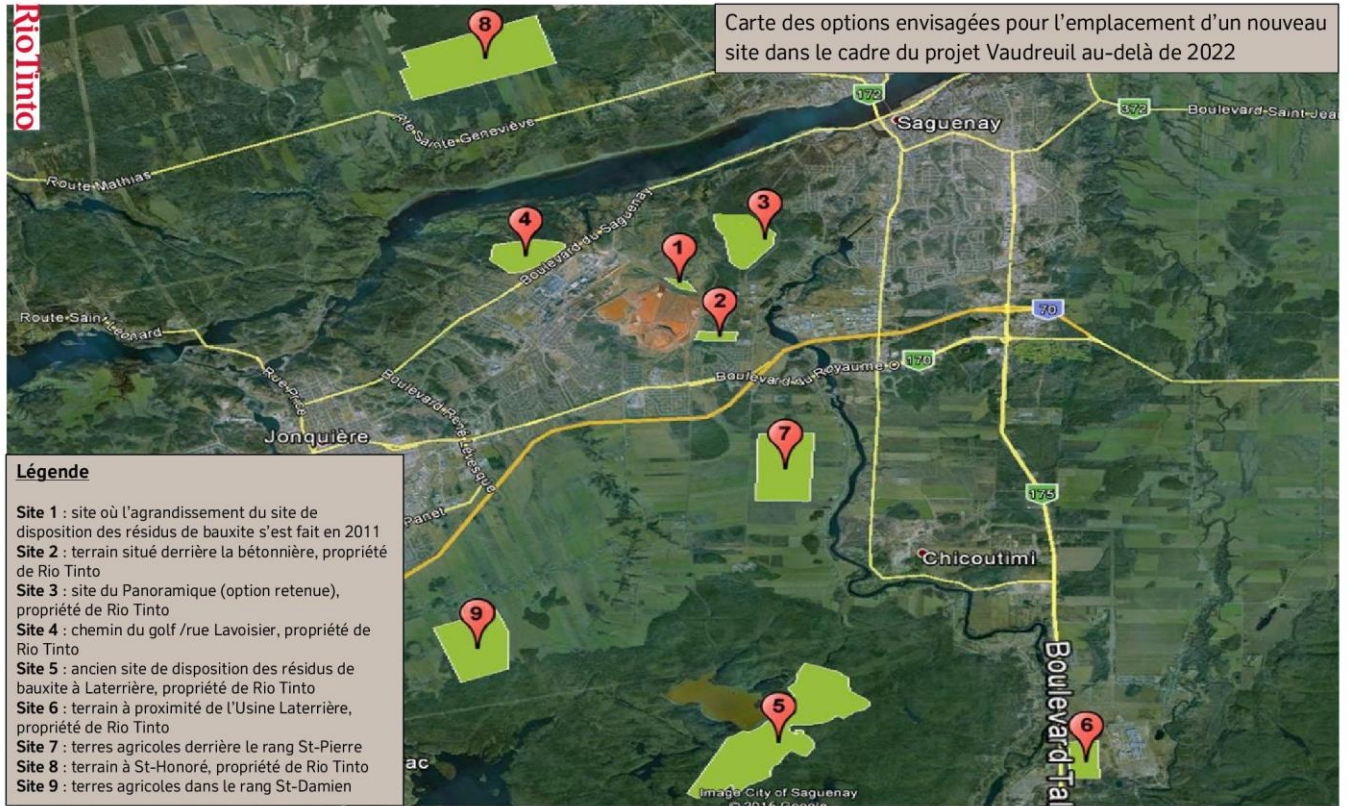
## 2.2 Les variantes analysées

Rio Tinto a évalué neuf sites potentiels pour le projet avant de retenir le site du Panoramique (site 3), situé près de l'Usine Vaudreuil et sur des terrains appartenant à Rio Tinto. La carte 2-2 présente les sites étudiés. L'évaluation a été réalisée par une équipe multidisciplinaire interne de Rio Tinto en fonction de 15 critères techniques, environnementaux, sociaux et économiques :

- Longévité du site suffisante (critère le plus discriminatoire)
- Distance raisonnable par rapport à l'usine
- Fondation du terrain favorable (incluant son imperméabilité)
- Propriété de Rio Tinto
- Absence de problème majeur au plan du zonage
- Droit de passage – distance raisonnable par rapport à l'usine
- Droit de passage – nombre de lots compris entre l'usine et le site
- Distance par rapport aux résidences suffisamment grande
- Distance par rapport aux cours d'eau suffisamment grande
- Distance par rapport aux routes suffisamment grande
- Distance par rapport aux puits d'eau potable suffisamment grande
- Impact nul ou mineur sur les activités récréatives et les espaces verts
- Impact nul ou mineur sur le plan d'urbanisme
- Peu d'obstacles à franchir entre l'usine et le site
- Extension par rapport à un site existant

Après analyse, deux sites ont été retenus en fonction des critères de sélection de Rio Tinto, soit le site proposé (site 3) et le site de Laterrière (site 5). Suite à une étude de pré faisabilité, Rio Tinto a écarté le site de Laterrière. Le site 3 est donc la seule option qui a été évaluée de façon détaillée et proposée par le promoteur depuis le début de la démarche d'information de consultation entamée à l'automne 2015.

Carte 2-2 Options envisagées pour l'emplacement d'un nouveau site de disposition des résidus de bauxite



### 3. LA CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique a été annoncée le 25 août 2016 (voir annexe 1). La consultation s'est déroulée en deux étapes :

1. Séance d'information et de consultation où le projet et l'étude d'impact ont été présentés à la population. L'équipe de Rio Tinto ainsi que les experts indépendants ayant réalisé les études étaient présents pour répondre aux questions du public.
2. Séance de présentation des mémoires où les participants ont partagé leurs commentaires et préoccupations sous la forme d'un mémoire verbal ou écrit.

Il avait été établi au départ que le rapport du président de la consultation (le présent document) serait déposé un mois après la deuxième séance de consultation à Rio Tinto et rendu public tel que déposé.

Avant cette consultation publique, Rio Tinto a réalisé plusieurs activités d'information et de consultation. À l'automne 2015, l'équipe du promoteur a mis en place des consultations ciblées. Par la suite, Rio Tinto a mis sur pied un groupe de travail pour examiner et bonifier le projet et l'étude d'impacts. Les travaux se sont déroulés de février à septembre 2016.

#### 3.1 L'information sur l'étude d'impact et la consultation publique

L'ÉIES porte sur le SDBR retenu et les infrastructures connexes en remplacement à l'actuel SDRB du Complexe Jonquière. Elle a été réalisée par SNC-Lavalin et WSP et rendue disponible au public dans le cadre de l'actuelle consultation en date du 14 septembre 2016, sur le site [www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com), dans deux bibliothèques (Arvida et Jonquière) et au Centre opérationnel d'aluminium situé à Saguenay (Arvida).

Les chapitres de l'ÉIES décrivent le projet, le milieu (physique, biologique et humain), la consultation des parties prenantes depuis le début du projet, la méthode d'analyse des impacts environnementaux et sociaux, l'identification et l'évaluation de ces impacts et des mesures d'atténuation ainsi que le plan de gestion environnementale et sociale.

Un résumé de l'étude d'impact a également été rédigé et rendu disponible au public en date du 22 septembre 2016 sur le site [consultationsvaudreuil.com](http://consultationsvaudreuil.com) et en version papier lors de la séance d'information et de consultation du 27 septembre 2016.

D'autres études ont été rendues disponibles :

- L'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine rédigée par la firme Sanexen;
- Les caractérisations écologiques réalisées en 2015 et 2016 par Environnement CA.

Des fiches d'informations, des cartes et d'autres documents ont été rendus disponibles. La liste complète est disponible en annexe 2 et peut être consultée sur le site web de la consultation.

### 3.2 Les séances de consultation publique

La procédure adoptée pour la consultation, inspirée de celle du BAPE, a été tenue à l’automne 2016 et divisée en deux parties distinctes.

Première partie – Information et consultation	Deuxième partie – Présentation des mémoires
Séance du 27 septembre 2016 19h, Hôtel la Saguenéenne Une centaine de participants	Séance du 25 octobre 2016 19h, Hôtel la Saguenéenne Une centaine de participants

#### 3.3.1 Première partie – information et consultation

La première partie de la consultation a permis aux citoyens de questionner le promoteur et d’obtenir des informations sur le projet et ses impacts. Une centaine de personnes étaient présentes à la séance publique tenue le 27 septembre 2016. Après une présentation du projet par le porte-parole de Rio Tinto, M. Jean-François Nadeau, des participants se sont inscrits au registre afin de venir poser des questions à l’équipe du projet. Au total, 12 intervenants ont posé leurs questions au sujet du projet et de l’évaluation de ses impacts. Certains sont revenus à deux reprises, pour un total de 16 interventions distinctes. Tous les détails concernant cette première séance de consultation, dont les noms des intervenants présents, se retrouvent à l’annexe 3. L’enregistrement audio de la séance est disponible sur le site web de la consultation.

Le tableau 3.1 présente les sujets de ces interventions, classés par thématique.

Tableau 3.1 Sujets des questions posées lors de la séance du 27 septembre 2016

Thématiques	Sujets des questions
Général	- Désuétude et durée de vie de l’usine Vaudreuil
Évaluation des impacts	- Superficie de la zone d’étude pour l’évaluation des impacts - Considération des impacts spécifiques pour les citoyens résidant à proximité du site - Nombre de résidences considérées dans l’évaluation des impacts touchant les quartiers à proximité seulement - Rythme de déboisement en période de construction de la phase 2 - Prise en compte du dynamitage et du déboisement dans l’évaluation de l’impact sur le bruit et les vibrations
Économie	- Nombre d’emplois (directs, indirects, induits)

Thématiques	Sujets des questions
Choix du site (phase 2) et autres options	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation des sites alternatifs</li> <li>- Raison du rejet du site alternatif le plus intéressant</li> <li>- Poids de la caractérisation écologique des deux sites alternatifs restants dans le choix final</li> <li>- Soumission par Rio Tinto de l'option du transport des résidus à la maison mère malgré son coût élevé</li> <li>- Critères utilisés dans la comparaison des options (sites, transport, etc.)</li> <li>- Subvention des gouvernements pour le transport ferroviaire</li> </ul>
Zone tampon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de zone tampon pour Rio Tinto (largeur, propriétaire, etc.)</li> <li>- Recommandation du BAPE sur le projet AP50 de protéger la ceinture verte autour du complexe Jonquière</li> <li>- Options de protection de la zone tampon (à perpétuité, réserve privée, etc.)</li> <li>- Activités connexes permises dans la zone tampon</li> </ul>
Nuisances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problématique spécifique sur la rue Hébert (présence de quads, hélicoptères, etc.)</li> </ul>
Santé humaine et risques toxicologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limites et fiabilité de l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine</li> <li>- Risque additionnel du SDRB vs risques à la santé de l'ensemble du complexe Jonquière</li> <li>- Surestimation de la concentration des particules fines par Santé Canada</li> <li>- Mesure de déposition au sol des émissions atmosphériques</li> <li>- Impacts et mesures d'atténuation en lien avec la santé des utilisateurs de la zone tampon</li> <li>- Évaluation de l'impact sur la qualité de l'air qui est moyen après atténuation</li> <li>- Risque épidémiologique lié à la présence des SDRB / effets sur la santé d'être en contact direct avec les résidus</li> <li>- Conséquences sur la santé de la présence de métaux lourds dans les fiches de produit</li> <li>- Suivi et instruments de mesure de qualité de l'air</li> </ul>
Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition et établissement du plan d'échantillonnage des eaux de surface</li> <li>- Choix des cours d'eau pour la caractérisation et la pêche électrique des poissons</li> </ul>
Valeur des propriétés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'experts sur la valeur des propriétés</li> <li>- Disponibilité et poursuite de l'expertise sur la désuétude économique additionnelle des résidences à proximité du site</li> <li>- Prise en compte des résultats de l'étude sur la désuétude économique dans la prise de décision sur le projet</li> <li>- Mécanisme de suivi de la valeur des propriétés et conséquences en cas de baisse</li> </ul>
Valorisation des résidus de bauxite	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planification actuelle de Rio Tinto en termes de valorisation</li> <li>- Contribution possible de Rio Tinto à la R&amp;D</li> <li>- Implication du Centre universitaire de recherche en aluminium (CURAD) au niveau de la gestion des résidus de bauxite et de l'usine Vaudreuil</li> </ul>

Thématiques	Sujets des questions
Restauration et réhabilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de réhabilitation pour Rio Tinto et différence avec la gestion environnementale</li> <li>- Séquence de réhabilitation pour la phase 2 du projet</li> </ul>
Suivi des impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication à la population durant la construction et l'exploitation</li> <li>- Disponibilité de données de suivi vulgarisées</li> <li>- Suivi des impacts et des mesures d'atténuation (firmes indépendantes, ministères)</li> <li>- Conséquences en cas d'impacts plus importants que ceux évalués</li> </ul>

### 3.3.2 Deuxième partie – dépôt et présentation des mémoires

La deuxième partie de la consultation s'est déroulée le 25 octobre 2016. Des mémoires ont été déposés et présentés par des citoyens et des organismes indiquant leurs préoccupations et leurs opinions sur le projet et l'ÉIE soumis à la consultation. Les participants ont eu jusqu'au 25 octobre pour déposer un mémoire en lien avec la consultation et le président a accepté des modifications ou des compléments d'information jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Lors de la séance publique, 13 intervenants sont venus présenter des mémoires écrits déposés et deux intervenants ont présenté une position verbale seulement. Cinq participants ont remis un mémoire écrit, sans présentation verbale lors de la séance.

Tous les détails concernant cette deuxième séance de consultation, dont les noms des intervenants présents, se retrouvent à l'annexe 4. L'enregistrement audio de la séance ainsi que les mémoires et documents déposés par les participants ont été rendus disponibles sur le site web de la consultation dès le lendemain.

Le tableau 3.2 fait état des mémoires et documents déposés ainsi que des présentations verbales réalisées à la séance. Un tableau plus complet incluant les documents complémentaires déposés ainsi que le nom des présentateurs de mémoires figure à l'annexe 5.

Tableau 3.2 Documents déposés et présentés par les participants lors de la consultation publique

Code	Intervenant(s) / Organisme
M1	M. Vincent Mercier
M2	Association Québec Solidaire Chicoutimi
M3	Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable (CVD)
M4	Corporation Vélo-Chicoutimi
M5	Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida
M6	M. Nathan Fournier
M7	Mme Élisabeth Turner
M8	Mme Pauline Germain
M9	M. Marc Hudon, président Comité de voisinage Complexe Jonquière-Arvida
M10	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)
M11	M. Jean-Yves Langevin
M12	M. André Tremblay
M13	Chambre de commerce et d'industrie Saguenay – Le Fjord (CCISF)
M14	M. Pierre Charbonneau
M15	Organisme de bassin versant du Saguenay
M16	Mme Michelle Talbot
M17	M. Jonathan Fortin
M18	M. Serge Grenier
M19	M. Gilbert Talbot
M20	M. Pierre-Paul Legendre

À la suite de la séance du 25 octobre, plusieurs questions soulevées dans les différents mémoires et pour lesquelles les participants disaient vouloir des réponses ont été envoyées à Rio Tinto. Ces questions, reprises selon la formulation retenue par les participants et classées par thématique, ont fait l'objet de réponses de la part du promoteur en deux temps. Un premier document de réponses a été rendu disponible sur le site [www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com) en date du 16 novembre 2016. Un deuxième document a aussi été déposé sur le site le 28 novembre 2016. Ces deux documents figurent à l'annexe 6.

## 4. LES PRÉOCCUPATIONS, OPINIONS ET RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

Le présent chapitre est une synthèse des préoccupations, opinions et recommandations exprimées par les participants. Le chapitre est divisé en deux sections, soit le recensement des préoccupations exprimées et la compilation des recommandations émises par les participants.

### 4.1 Préoccupations recensées

Le tableau 4.1, présenté aux pages suivantes, liste l'ensemble des préoccupations exprimées par les participants à la consultation publique. Les préoccupations, qui ont toutes été tirées des mémoires déposés ou des échanges tenus lors de la séance du 25 octobre 2016, ont été classées sous différents thèmes permettant de mieux figurer les différents aspects abordés par les participants à travers leurs opinions.

Dans plusieurs cas, les préoccupations similaires apparaissant dans plus d'un mémoire ou d'une présentation ont été agglomérées sous un même libellé. Par contre, les colonnes du tableau permettent de voir la provenance de chacune des préoccupations (se référer au tableau 3.2 pour la liste des mémoires).

À la suite du tableau est présenté un résumé des faits saillants qui en découlent.



Tableau 4.1 Recensement des préoccupations exprimées

Thèmes	Préoccupations	Mémoires et présentations																				TOTAL
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Général	Entretien de la menace d'une fermeture et de perte d'emplois Population soumise à une pression de chantage à l'emploi		1	1							1									1		4
	Acceptabilité sociale du projet remise en question			1				1														2
	Appui au projet Vaudreuil au-delà de 2022 tel que proposé													1	1							2
	Manque d'intégration des principes du développement durable		1																			1
	Perception que le projet a l'acceptabilité sociale de la population															1						1
	Impact de la couverture médiatique sur l'acceptabilité sociale du projet															1						1
	Absence de Rio Tinto au récent forum régional sur le pacte social de l'aluminium			1																		1
<b>Total</b>																					<b>12</b>	
Consultation	Processus de consultation rigoureux et transparent									1							1	1			3	
	Sentiment que les rencontres du processus de consultation étaient davantage des rencontres d'information que de consultation			1	1																	2
	Climat difficile et tendu au sein du groupe de travail (échanciers, déroulement des rencontres contraignant)			1						1												2
	Déception face à l'absence d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, incluant un mandat du BAPE											1					1					2
	Reconnaissance de l'intention et l'effort de consultation réalisée de façon volontaire par le promoteur				1												1					2







Thèmes	Préoccupations	Mémoires et présentations																				TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
Qualité de l'air et santé	Inquiétude face aux impacts possibles sur la santé des citoyens vivant à proximité des SDRB et des usagers de la zone tampon	1		1	1		1		1												1	6	
	Toxicité et contenu des résidus de bauxite	1	1	1			1	1	1													6	
	Propagation des poussières fines			1																		1	2
	Non-respect du principe de précaution (manque de connaissance et de documentation sur les conséquences liées à l'exposition des SDRB)				1																		1
	Limites de l'étude d'impact sur la santé p/r à la fiabilité des renseignements fournis)			1																			1
	Absence d'analyse sur certains éléments chimiques dans l'étude d'impact sur la santé (uranium et thorium)			1																			1
	Incertitudes concernant les concentrations de poussières fines et de silice cristalline dans l'air			1																			1
	Non considération des changements apportés au projet en cours de réalisation de l'étude d'impact sur la santé			1																			1
	<b>Total</b>																				<b>19</b>		
		Étanchéité des barrages et risques de déversements dans les quartiers voisins					1		1														2
		Stabilité des SDRB surélevés										1											1
		Confiance aux normes de sécurité de Rio Tinto (catastrophes naturelles)																1					1
<b>Total</b>																				<b>4</b>			



Thèmes	Préoccupations	Mémoires et présentations																				TOTAL
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Impacts sociaux	Perte d'un lieu récréatif au cœur de la Ville (plein air, milieu naturel)		1		1			1								1			1			5
	Impacts sur la qualité de vie / bien-être / quiétude							1	1													2
	Impact du projet sur la notoriété de Ville Saguenay	1							1													2
	Absence de compensation pour les citoyens par rapport aux nuisances vécues								1													1
		Total																				10
Évaluation des propriétés	Perte de valeur des propriétés en raison des SDRB	1		1				1	1													4
	Absence d'estimation de l'impact du projet sur la valeur des propriétés environnantes		1	1																		2
	Remise en question de l'étude réalisée sur la désuétude économique			1																		1
	Échéancier non connu pour la complétion de l'étude (prise en compte dans la décision face au projet)				1																	1
	Impact financier pour chaque propriétaire de résidence à proximité			1																		1
	Impacts de la fermeture de l'usine Vaudreuil sur le marché immobilier														1							1
		Total																				10
Option ferroviaire	Absence d'études exhaustives sur l'alternative du transport par train			1																		1
	Remise en question de l'évaluation des coûts effectuée par Rio Tinto			1																		1
	Présentation verbale seulement des coûts révisés par Rio Tinto lors du dernier groupe de travail			1																		1
		Total																				3









À la lecture du tableau 4.1 ci-haut, les thèmes qui ont été abordés par le plus grand nombre de participants (soit 10 mentions ou plus) touchent aux éléments suivants :

- Consultation
- Économie
- Choix du site (phase 2)
- Zone tampon
- Qualité de l'air et santé
- Impacts sociaux
- Évaluation des propriétés
- Réhabilitation/restauration

### **Consultation**

Plusieurs mémoires ont souligné la qualité du processus de consultation et la démarche volontaire de Rio Tinto, bien que d'autres participants aient fait état de leur déception face à l'absence d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le projet. D'autres commentaires recensés ont plutôt fait référence aux caractéristiques du processus, notamment sur la perception que ce dernier était centré sur des rencontres d'information uniquement, que le message était contrôlé et que l'information était incomplète, ou encore que seulement un projet final avait été proposé à la population.

### **Économie**

Sur ce thème, la plupart des commentaires recueillis dans les mémoires ont souligné l'importance de l'entreprise et de l'usine Vaudreuil dans la région en termes d'emplois et de retombées économiques. L'absence de garantie à long terme des emplois à l'usine Vaudreuil, la précarité des emplois dans les usines de la région et l'importance des efforts des employés, syndicats et entrepreneurs liés à l'usine Vaudreuil dans les dernières années ont également été relevés.

### **Choix du site**

La majorité des préoccupations et commentaires pour ce thème touchait au processus de sélection du site (absence d'alternative, poids relatifs des critères, manque de transparence, absence d'experts indépendants, etc.). Des citoyens ont également fait part de leurs inquiétudes relatives à la proximité du SDRB proposé.

### **Zone tampon**

Plusieurs préoccupations et commentaires ont souligné l'importance d'établir une zone tampon permanente et suffisamment large, ainsi que celle de permettre l'utilisation à long terme du Boisé Panoramique. L'impact environnemental du déboisement, le développement possible d'une zone résidentielle à moins de 500 mètres du site, les nuisances potentielles pour les utilisateurs de la zone et l'impact sur le maintien des habitats des espèces fauniques ont également été soulevés.

### **Qualité de l'air et santé**

La majorité des préoccupations relevées étaient liées aux impacts potentiels sur la santé pour les citoyens vivant à proximité du site et les usagers de la zone tampon. Les inquiétudes exprimées concernaient particulièrement la toxicité des résidus de bauxite et la propagation des poussières fines aux alentours du site. La robustesse et l'importance accordée aux analyses réalisées par les consultants et le non-respect du principe de précaution ont aussi été mentionnés comme préoccupations.

### **Impacts sociaux**

La perte d'un lieu récréatif d'importance et les impacts sur la qualité de vie (bien-être, quiétude) ont été soulevés à plusieurs reprises. D'autres commentaires avaient trait à l'impact du projet sur la notoriété de la Ville de Saguenay ou encore l'absence de compensation prévue pour les citoyens pour les nuisances potentielles.

### **Évaluation des propriétés**

La plupart des préoccupations touchaient la perte de valeur potentielle des propriétés situées près du nouveau SDRB, ainsi qu'à l'absence d'estimation de cet impact. Des participants ont remis en question l'étude de la firme Brisson, Tremblay, Fleur (BTF), l'absence d'information sur l'échéancier de publication ou les impacts potentiels de la fermeture de l'usine Vaudreuil sur le marché immobilier.

### **Réhabilitation/restauration**

La majorité des commentaires recueillis dans les mémoires sur ce thème ont souligné l'impact de l'utilisation du site pour les générations futures, en mentionnant qu'il s'agissait d'un lourd héritage. L'absence de mesures prévues pour redonner le site à la communauté après son exploitation a également été relevée. Finalement, d'autres inquiétudes touchaient à l'absence de garantie financière ou encore à la sécurité d'un site restauré.

### **Autres thèmes**

Les autres préoccupations abordées dans les mémoires traitaient de l'évaluation des impacts, de la sécurité, du bruit, de l'eau, des autres impacts environnementaux, de l'option de transport ferroviaire des résidus, du procédé et de la valorisation des résidus, ainsi que du suivi des impacts et des engagements du promoteur. Il s'agit de thèmes pour lesquels moins de participants sont intervenus, mais qui restent tout aussi valables et importants que les autres dans l'analyse du projet.

## 4.2 Recommandations recensées

Les différentes recommandations émises par les participants ont également été recensées et compilées au tableau 4.2 sous des thèmes spécifiques. Encore une fois, les recommandations similaires apparaissant dans plus d'un mémoire ou d'une présentation ont pu être agglomérées sous un même libellé à l'intérieur de chaque thème. Toutefois, le tableau permet de voir la provenance des recommandations par mémoire (se référer au tableau 3.2 pour la liste des mémoires). De plus, l'ensemble des recommandations de chaque mémoire ou présentation est répertorié à l'annexe 7.











Thèmes	Recommandations	Mémoires et présentations																				TOTAL		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20			
Sécurité	Faire preuve de prudence et de prévention en regard de la modification de la topographie d'un secteur en plein cœur de la ville, avec une dénivellation importante vers la rivière Saguenay																					1		
	<b>Total</b>																				<b>1</b>			
Bruit	Faire toutes les activités prévues en période de construction durant le jour seulement, tout en respectant la zone tampon de 500 mètres																						1	
	Ajouter l'évaluation de l'impact du dynamitage possible dans l'étude d'impact portant sur le bruit																						1	
	Ajouter l'évaluation de l'impact du transport par hélicoptère de copeaux de bois dans l'étude d'impact portant sur le bruit																						1	
	<b>Total</b>																				<b>3</b>			
Eau	Compenser la perte et la dégradation de cours d'eau lors de la phase de construction du projet dans le bassin versant où se situe cette perte ou dégradation, si possible, sinon dans un bassin contigu																						1	
	Compenser la perte et la dégradation de milieux humides lors de la phase de construction du projet dans le bassin versant où se situe cette perte ou dégradation, si possible, sinon dans un bassin contigu et selon le principe d'aucune perte nette																						1	
	Se référer au Plan directeur de l'eau des bassins versants du Saguenay pour orienter l'élaboration des mesures de compensation																						1	
	<b>Total</b>																				<b>3</b>			











Thèmes	Recommandations	Mémoires et présentations																				TOTAL
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
Suivi des impacts et engagements (suite)	Maintenir une pression constante sur Rio Tinto, pour qu'elle respecte ses engagements de maintien de veille technique en recherche et développement et qu'elle considère tout projet économiquement viable permettant de valoriser les résidus de bauxite					1																1
		Total																				11
<b>TOTAL PAR MÉMOIRE</b>		1	8	21	7	2	0	6	2	1	21	4	1	6	2	8	0	1	1	1	1	94



Au regard du tableau 4.2 ci-haut, le plus grand nombre de recommandations émises par les participants touchaient aux éléments suivants :

- Zone tampon
- Valorisation des résidus
- Suivi des impacts et engagements

### **Zone tampon**

La majorité des recommandations ont proposé de préserver le Boisé Panoramique et d'en assurer la pérennité, notamment par la réalisation d'un plan de conservation et de mise en valeur. Il a également été recommandé de délimiter la zone tampon pour l'ensemble du Complexe Jonquière. Les autres recommandations touchaient à la conservation des habitats fauniques et suggéraient des mesures visant le maintien de corridors écologiques. La compensation pour la perte des sentiers de vélos a également été mentionnée. Une recommandation proposait que Vélo-Chicoutimi soit le maître d'œuvre de la construction de nouveaux sentiers de vélos, en collaboration avec les autres parties prenantes concernées.

### **Valorisation des résidus**

Plusieurs participants ont recommandé de mettre l'accent sur la recherche et le développement pour la valorisation des résidus de bauxite, notamment en dressant un plan d'action concret et en collaborant avec divers partenaires publics et privés, dont l'UQAC. De plus, l'importance de limiter l'enfouissement des résidus et de développer un mode de gestion valorisant la ressource a été soulignée. L'implication de l'ensemble des parties prenantes dans l'élaboration de mesures pour la gestion et la valorisation des résidus de bauxite a également été soulignée.

### **Suivi des impacts et engagements**

La plupart des recommandations sur ce thème visaient à assurer que la population demeure informée du projet, que ce soit par la création d'un comité de suivi ou la diffusion élargie des résultats du programme de suivi (ex. bulletin d'information, page Web dédiée, etc.). D'autres pistes touchaient plus spécifiquement le programme de suivi, par exemple au niveau de l'échantillonnage du bruit ou des poussières et du suivi des mesures mises en place pour assurer la protection de la qualité des eaux souterraines et de surface. Une recommandation proposait que l'Organisme de bassin versant (OBV) du Saguenay participe aux mécanismes de suivi.

### **Autres thèmes**

Les autres recommandations suggérées par les participants traitaient de thèmes variés qui, bien que recensés moins souvent à travers les différentes réflexions, restent tout aussi valables et importants dans l'analyse du projet.

### 4.3 Croisement des préoccupations et recommandations recueillies

On remarque, en mettant en parallèle les tableaux 4.1 et 4.2, certaines similarités et certaines disparités entre les thèmes qui ressortent.

La zone tampon est un des thèmes principaux à la fois du côté des préoccupations que des recommandations. Il apparaît donc crucial dans l'analyse du projet et de la consultation publique.

La qualité de l'air est un des thèmes qui a recueilli plusieurs préoccupations sans pour autant faire l'objet d'énormément de recommandations. Certains éléments d'analyse qui se retrouvent au chapitre 5 expliqueront ce constat. Il en va de même pour les thèmes de la consultation et de l'économie.

Au contraire, le suivi des impacts et des engagements est un thème qui regroupe plusieurs recommandations sans ressortir comme thème principal de préoccupations. Ceci pourrait être attribuable au fait que les recommandations émises sur ce thème rejoignent à la fois les thèmes de préoccupations sur les impacts mêmes (eau, bruit, qualité de l'air, etc.) et sur l'évaluation qui en été faite.

Le thème de la valorisation des résidus fait lui aussi l'objet de plusieurs recommandations sans être ressorti comme un aspect majeur en termes de préoccupations. L'explication simple est que la valorisation ne fait pas partie intégrante du projet tel que présenté par Rio Tinto, mais est un sujet d'importance à considérer par les participants.

Finalement, le choix du site pour la phase 2 du projet, bien qu'il apparaisse comme un thème important dans les préoccupations, ne ressort pas spécifiquement comme thème de recommandation principal. Par contre, on remarque que les propositions portant sur cet aspect convergent vers l'utilisation d'un site alternatif à celui du Boisé Panoramique.

## 5. L'ANALYSE DES ENJEUX

À partir de la lecture des deux tableaux du chapitre précédent et des faits saillants qui en sont tirés, des enjeux relatifs au projet ont été identifiés et font l'objet d'une analyse plus approfondie dans les pages qui suivent. Les enjeux traités sont les suivants :

- L'économie régionale et l'avenir de l'usine Vaudreuil
- La conception du projet
- La localisation de la phase 2 du projet
- La présence industrielle en milieu habité
- L'évaluation environnementale et la consultation
- Le développement durable

À travers ces enjeux liés au projet, des constats et des avis sont exposés. Un constat se base sur des observations et des faits alors qu'un avis traduit l'analyse qui en est faite.

### 5.1 L'économie régionale et l'avenir de l'Usine Vaudreuil

De manière assez unanime, la présence de Rio Tinto, du Complexe Jonquière et de l'Usine Vaudreuil est ressortie comme un élément important pour l'économie de la région, tant en termes du maintien des emplois (directs et indirects) que des retombées économiques liées à l'entreprise et ses infrastructures. La Chambre de commerce et d'industrie (CCISF) souhaite « que Rio Tinto assure un maximum de retombées économiques pour les entreprises régionales » et « que l'entreprise demeure présente comme partenaire impliqué dans la communauté d'affaires » (M13, p. 4). M. Pierre Charbonneau abonde dans le même sens en présentant une pétition dont un des buts est de « défendre tous les emplois directs et indirects de l'économie régionale en jeu » (M14, p.12).

**Constat** - *Les appuis au projet tel que présenté, incluant le nouveau SDRB retenu (phase 2), sont fondés sur des raisons économiques, soit le maintien de l'usine et des emplois, ainsi que l'apport à l'économie régionale.*

Même les intervenants plutôt en défaveur du projet tel que présenté s'accordent pour dire que l'Usine Vaudreuil a son importance. Un des objectifs mêmes du CVD est « d'amener Rio Tinto à développer une alternative viable et durable pour protéger les emplois et la population » (M3, p. 6). Mme Élisabeth Turner de son côté soulève la nécessité d'avoir une vision à long terme pour Rio Tinto et de conserver les emplois autant que possible, mais tout en faisant « preuve du respect du milieu humain et naturel » (M7, p. 5).

D'un autre côté, ces intervenants ne sont pas d'accord avec le fait de considérer le site retenu comme condition pour maintenir l'usine et ses emplois. M. Jean-Yves Langevin le traduit ainsi : « La menace de la fermeture de l'usine Vaudreuil place la communauté face un dilemme difficile : 1000 emplois ou un environnement sécuritaire » (M11 p. 5) tandis que le CVD parle de « chantage

à l'emploi » (M3, p. 8). M. Gilbert Talbot partage son scepticisme vis-à-vis cet enjeu en mentionnant que « sauver les emplois, ça c'est un argument qu'on entend tout le temps (...) Le but de la compagnie, c'est plutôt d'avoir plus de profits, en faisant plus de production, mais en payant moins cher » (M19, [audio de la séance du 25 octobre 2016](#), 2:55:20).

**Constat** - *Le débat sur le projet a été polarisé entre les tenants de l'économie et ceux de l'environnement et la qualité de vie, principalement les personnes directement impactées par le projet.*

**Constat** - *La peur de la fermeture de l'usine Vaudreuil a marqué les échanges et le débat sur le projet, les intervenants à la consultation souhaitant presque unanimement son maintien en opération.*

**Constat** - *Les opposants s'étant exprimés contre le projet veulent éviter que leur refus du projet tel qu'actuellement proposé par Rio Tinto (dont le choix du site pour la phase 2) soit assimilé à une volonté de faire fermer l'usine.*

En se penchant plus précisément sur l'Usine Vaudreuil comme telle et son fonctionnement, les opinions varient. Certains défendent ce milieu de travail en arguant que « depuis de nombreuses années, les employés de l'usine Vaudreuil se serrent les coudes pour maintenir l'usine en vie et améliorer sa productivité » (M17, p. 1). Le syndicat l'aborde également : « Nous avons su innover pour que l'usine demeure compétitive, malgré le fait que les compétiteurs n'ont pas à transporter leur matière première sur de longues distances » (M5, p. 4). D'autres remettent en question, ou du moins posent des questions, sur la viabilité de l'usine et surtout de ses emplois. Une citoyenne le traduit ainsi : les « emplois... ne sont-ils pas voués à la disparition aussi avec la fermeture éventuelle de l'usine Vaudreuil que prévoit l'employeur » (M7, p. 4).

Dans sa conclusion, le CVD fait également ressortir « que le projet Vaudreuil au-delà de 2022 a soudainement fait surgir la pointe d'un iceberg que nous verrons s'élever dans le paysage urbain alors que toute l'attention était concentrée, depuis fort longtemps, sur la matière première et sa transformation ainsi que sur la production de l'aluminium » (M3, p. 38).

L'Association Québec Solidaire de Chicoutimi (AQSC) fournit plusieurs réflexions sur ce thème et l'aborde sous plusieurs angles différents. Elle qualifie d'abord « d'ouverture passive » l'attitude de Rio Tinto face à la valorisation des résidus pour « éviter l'étalement de leurs dépotoirs industriels » (M2, p. 5). Elle rapporte même une recommandation du BAPE de l'époque de l'Usine AP50 à cet égard : « La commission d'enquête constate que la gestion actuelle des lacs de boues rouges à Jonquière ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable parce qu'elle relègue aux générations futures le fardeau de la réhabilitation environnementale des lieux » (M2, p. 6). Le CVD aborde, en les formulant à sa manière, exactement les mêmes aspects. Finalement, l'AQSC croit possible « que Rio Tinto n'ait pas intérêt à développer de nouvelles façons de produire l'alumine, de surcroît moins polluantes » (M2, p. 9) étant donné que sa clientèle pourrait bénéficier sur son propre territoire des gisements exploitables selon d'autres technologies.

**Avis** - La précarité de l'Usine Vaudreuil telle que mentionnée par quelques participants est un enjeu réel du conflit sur le projet, précarité du fait de l'âge avancé des installations, de la situation unique de cette usine par rapport à sa distance des mines de bauxite, de la lourde empreinte environnementale, des investissements importants nécessaires à l'éventuelle restauration des SDRB passés et actuels et d'un positionnement stratégique possible de Rio Tinto dans le marché mondial de la bauxite.

Plusieurs participants souhaitent que Rio Tinto assume un meilleur leadership dans la valorisation des résidus et recommandent d'agir et d'investir en sens, et dans plusieurs cas, le relie même à « une occasion à saisir dans l'esprit de préserver les emplois actuels » (M2, p. 5) ou même d'en créer davantage.

**Constat** – Une grande importance est accordée par la majorité des intervenants de la consultation publique à la recherche d'alternatives à la disposition pure et simple des résidus de bauxite. Ils ont la perception que Rio Tinto n'en fait pas assez à ce niveau, que ce soit en termes d'investissement ou de développement de pratiques innovantes par la recherche.

Dans le même ordre d'idées que l'AQSC, d'autres participants abordent la thématique du développement durable en décrivant les SDRB comme une cicatrice et un lourd héritage qui sera laissé aux générations futures : « la seule chose qui va « durer » dans ce projet est l'immense tas de résidus toxiques que Rio Tinto projette de nous laisser » (M7, p. 5).

**Avis** - Le scénario d'une fermeture de l'usine avant l'échéance de 25 années du projet compte parmi les facteurs à considérer dans le choix du lieu d'implantation et dans le mode d'exploitation du nouveau SDRB. Une interruption prématurée des opérations sur ce site aurait des incidences sur l'envergure de la zone affectée et sur l'ampleur des activités de restauration requises par sa fermeture.

## 5.2 La conception du projet

Certaines des préoccupations à analyser sont strictement reliées à la phase 2 du projet, tandis que les autres touchent de manière plus générale à un projet de SDRB où qu'il puisse être. La première catégorie regroupe surtout des préoccupations des thèmes touchant le choix du site, la zone tampon, les impacts sociaux et environnementaux en général. Effectivement, puisque le site actuel est déjà en exploitation, la phase du projet le concernant ne conduit pas à des impacts reliés à la destruction d'un milieu non-développé (ex. : perte de forêt, perte de cours d'eau, etc.). Les zones d'étude de l'ÉIES ont d'ailleurs été délimitées en fonction de cette particularité, donnant lieu à des différences entre la zone d'étude pour les milieux physiques et biologiques et celles pour le milieu humain. Quelques questions ont été soulevées sur cet aspect durant la consultation publique.

« Pour l'OBV Saguenay, et pour plusieurs intervenants de la région, le choix du nouveau site d'entreposage des résidus de bauxite demeure au cœur des principales préoccupations et de la problématique environnementale du projet » (M15, p. 5). Dans d'autres cas, on remarque les participants traitent du projet en parlant uniquement de la phase 2. Par exemple, un citoyen a déposé un mémoire uniquement sur le thème de la « conception » du site de la phase 2 et propose une reconfiguration du site retenu qui impliquerait selon lui certains avantages par rapport aux nuisances et à la gestion environnementale. Il expose : « Je suis très intrigué par la façon dont s'est positionné [le nouveau site]. Le site est positionné sud-nord alors que les terrains, le secteur qui me semble le plus avantageux serait dans l'axe est-ouest » (M18, [audio de la séance du 25 octobre 2016](#), 2 :47 :45)

**Constat** - Les deux phases du projet ont donné lieu à des différences de perceptions sociales. La première, soit l'augmentation de la capacité du site actuel, suscite peu de questions et ne rencontre pas de résistance significative de citoyens. La deuxième, soit l'aménagement d'un nouveau SDRB, soulève de nombreuses préoccupations et rencontre une forte opposition d'une partie de la population régionale.

**Constat** - Les raisons d'intégration par Rio Tinto des deux phases du projet en un seul projet intégré ont été peu expliquées par l'entreprise et semblent être reliées à des exigences d'investissement et de gestion à long terme de l'Usine Vaudreuil.

**Constat** - En faisant du projet un projet d'expansion du site actuel sur ses terrains, Rio Tinto a créé une confusion dans la perception sociale du projet, notamment sur le biais apparent de l'analyse des options de site en faveur du site du Boisé Panoramique.

**Avis** - Bien que Rio Tinto présente son projet comme un projet de site de résidus miniers, les réactions sociales au projet peuvent être assimilées aux craintes et inquiétudes soulevées par tout projet de site d'enfouissement de déchets et de résidus industriels, ou même de gestion de matières dangereuses.

**Avis** - Pour mieux cerner les enjeux du projet, encadrer le débat et faciliter le dialogue avec les parties prenantes, la Phase 2 pourrait être abordée comme un projet de localisation, d'aménagement et d'exploitation d'un nouveau SDRB.

### 5.3 La localisation de la phase 2

Rio Tinto a procédé à l'analyse comparative de neuf sites potentiels pour la phase 2 de son projet. Les 15 critères ayant servi à la comparaison ont été présentés au chapitre 2. Un tableau fourni par le promoteur (présenté à l'annexe 8) montre les résultats de cette analyse comparative, selon une approche binaire.

**Constat** - *Les partisans favorables au projet de Rio Tinto, des citoyens de la région, des employés de l'entreprise et des organismes économiques, font confiance à l'entreprise et sont par conséquent rassurés sur le choix du site, de même que sur la sécurité de son exploitation pour l'environnement et la santé.*

Bien que le processus de choix du site ait été exposé et expliqué aux participants des différentes démarches de consultation, et plus particulièrement au groupe de travail en début d'année 2016, plusieurs intervenants le remettent en question, dont notamment certains membres du groupe de travail. Dans son mémoire, le CREDD commente ce processus ainsi : « Contrairement aux aspirations du promoteur, l'analyse des différents scénarios a été réalisée en prenant compte des critères principalement économiques et techniques. Il n'y a donc pas eu de réelle analyse multicritère avec des indicateurs pondérés de développement durable. [...] Étant donné la faible documentation qui compare les sites, le CREDD n'est pas en mesure de déterminer si le site envisagé par le promoteur est le meilleur au point de vue du développement durable » (M10, p. 15). L'OBV Saguenay parle aussi de processus ne « respectant [pas] l'équilibre entre tous les critères du développement durable » (M15, p. 5).

Le CVD pense qu'un « partenariat et une concertation régionale aurait permis de trouver des options pour des sites n'appartenant pas à Rio Tinto, mais qui aurait un impact social et environnemental plus acceptable, sans compromettre la faisabilité technique du projet » (M3, p. 13) et dénonce un « choix de site truqué ».

Plusieurs intervenants émettent d'ailleurs la recommandation formelle de choisir un autre site que celui du Boisé Panoramique pour le nouveau SDRB : « un site alternatif, plus éloigné et sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine devrait être utilisé et géré dans la perspective d'une valorisation de la ressource » (M2, p. 4). Une suggestion est également faite par M. Serge Grenier de revoir l'emplacement du SDBR dans le secteur du Boisé Panoramique : « la localisation plus à l'ouest dans la partie « vallée » donnerait une plus grande capacité et serait plus près de l'usine et ainsi diminuerait le transport » (M18, p. 1).

**Constat** - *Les opposants au projet, surtout des voisins et des groupes environnementaux, déplorent la localisation du nouveau site (phase 2) et le processus d'analyse comparative de sites possibles et le choix du site retenu (du Panoramique).*

**Constat** - *L'examen des critères d'évaluation et de sélection de l'option préférable fait ressortir la prédominance des critères économiques et techniques, par rapport aux critères environnementaux et sociaux axés sur l'acceptabilité sociale du projet.*

**Avis** - *Pour assurer la paix sociale, rétablir la confiance et résoudre le conflit régional p/r au projet (phase 2) portant surtout sur le choix du site, l'étude de localisation devrait être reprise avec la participation des parties concernées.*

De ce choix de localisation découlent des impacts pour les résidents demeurant à proximité du site. Certains participants demandent ainsi à Rio Tinto de « revoir ses attitudes et ses comportements en exprimant une plus grande ouverture et une meilleure écoute des inquiétudes des propriétaires de résidences de proximité. Ces propriétaires doivent sentir qu'ils sont respectés et traités en toute équité par Rio Tinto » (M3, p. 22).

**Avis** - Afin de rétablir un climat social favorable à la réalisation de son projet, Rio Tinto devrait porter une attention spéciale aux opinions et aux demandes issues des personnes vivant dans le voisinage de l'usine, et surtout du SDRB envisagé dans une partie du Boisé Panoramique.

**Avis** - Des moyens de liaison avec la communauté, de cohabitation avec les voisins et de gestion des nuisances devraient être proposés par l'entreprise et discutés avec les parties prenantes pour améliorer le degré d'acceptabilité du projet, particulièrement de sa Phase 2. Ces moyens pourraient être précisés dans une entente de cohabitation et de bon voisinage avec la communauté.

L'autre aspect directement relié à l'emplacement retenu est la perte d'un lieu récréatif au cœur de la ville qui apparaît préoccupante pour de nombreux participants. Plusieurs descriptifs ont été utilisés pour qualifier le Boisé Panoramique : lieu d'enseignement, de ressourcement, de tranquillité, de beauté, etc. D'autres participants ont plutôt cité les usages qui en sont faits : vélo de montagne, balade sur la piste cyclable à proximité, raquettes, observation de la faune et de la flore, etc. Force est de constater que même Rio Tinto constate cet effet à travers son ÉIES puisque le seul impact qui demeure fort après l'atténuation est celui relié aux activités récréatives.

**Constat** – Bien que l'impact sur les activités récréatives soit jugé d'une importance très forte avant l'atténuation, les mesures de compensation élaborées par Rio Tinto en la matière ne sont pas très explicitées et n'apportent pas un gain significatif sur l'impact résiduel qui demeure fort.

#### 5.4 La présence industrielle en milieu habité

La zone tampon et la santé reliée à la qualité de l'air sont les deux thématiques pour lesquelles le plus de préoccupations et de commentaires ont été émis lors des consultations. Il s'agit là de deux thèmes directement reliés à la présence d'une industrie à proximité d'un milieu de vie, habité et utilisé. La largeur et la pérennité de la zone tampon sont les deux aspects d'importance qui reviennent le plus souvent par rapport au premier thème tandis que l'inquiétude globale face aux impacts possibles sur la santé des citoyens vivant à proximité des sites et des usagers de la zone tampon est l'aspect prévalent du côté du deuxième thème. L'aménagement de la zone tampon et la santé ont d'ailleurs été les thèmes de deux sous-groupes formés au sein du groupe de travail afin d'approfondir la question avec les participants.



Certains participants décrivent la zone tampon comme étant réduite et d'autres jugent qu'« une « zone tampon » d'au moins 500 mètres entre les résidences et le site est insuffisante » (M2, p. 4). À cet égard, quelques intervenants sont revenus sur les propos de la commission du BAPE sur le projet AP60 qui avait soulevé l'absence de reconnaissance officielle du Boisé Panoramique comme zone tampon. Selon cette même commission, la bordure de ce boisé, limitrophe aux installations industrielles, pourrait servir de zone tampon afin d'atténuer les répercussions du complexe industriel sur la qualité de l'air, le climat sonore et le paysage. Elle en fait d'ailleurs un avis très clair, incluant d'autres zones possibles pour créer une ceinture verte autour du Complexe<sup>1</sup>.

Certains intervenants sont allés dans le même sens que cet avis du BAPE datant de 2011 et voudraient que Rio Tinto ne considère pas seulement la zone tampon en lien avec le nouveau SDRB dans un secteur du Boisé Panoramique, mais bien un périmètre pour l'ensemble du Complexe Jonquière. Les recommandations du CREDD sont éloquentes sur cet aspect en demandant à Rio Tinto de « procéder à un véritable exercice d'identification et délimitation de la zone tampon, et ce, pour l'ensemble du Complexe Jonquière » ainsi que de « réaliser un plan de conservation et de mise en valeur pour l'ensemble du périmètre » (M10, p. 10) pour ajouter une garantie sur la pérennité de la zone tampon.

Une participante relate son expérience des 27 dernières années en tant que voisine du site actuel n'ayant pas subi de nuisances pour mentionner qu'elle croit que « le voisinage avec le site actuel et futur de disposition de résidus de bauxite pourra se faire sans inconvénient pour les résidents vivant à proximité » (M16, p. 1).

**Constat** - *Bien que Rio Tinto propose, dans son ÉIES, de développer un concept d'aménagement de la zone tampon du Boisé Panoramique qui prendra en considération les attentes de milieu, la notion de zone tampon reste floue. Aucune carte n'est présentée et aucune définition précise de la zone n'est proposée dans la documentation disponible.*

Au niveau de la santé, plusieurs préoccupations spécifiques sont soulevées par rapport à l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine réalisée par Sanexen. Les impacts possibles sur les personnes demeurant à proximité du site demeurent l'élément majeur soulevé par plusieurs intervenants, et pas seulement des voisins du site. Le CVD résume cette position ainsi : « l'implantation d'un nouveau site de matière fortement toxique, en zone habitable, va à l'encontre du principe de précaution, car les conséquences possibles liées à son exposition (à moyen et à long terme) ne sont pas connues et n'ont pas été documentées rigoureusement par le promoteur » (M3, p. 35). Un autre participant affirme plus directement : « laisser grossir un dépotoir de résidu de bauxite [...] à quelques mètres des citoyens c'est inacceptable » (M1, p. 1).

---

<sup>1</sup> (BAPE, 2011), [Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière à Saguenay – Rapport d'enquête et d'audience publique](#).

**Constat** - *Bien qu'une évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine ait été conduite par une firme spécialisée en la matière, les préoccupations à ce sujet sont revenues à plusieurs reprises et révèlent le caractère sensible de cette question pour les personnes exposées au risque.*

Cette sensibilité est assez bien reflétée dans la présentation de M. Pierre-Paul Legendre qui relate son expérience en tant que voisin des installations portuaires de l'Alcan de Port-Alfred : « Je demeure au secteur panoramique, cela m'a touché personnellement, car je suis né à Port-Alfred. Pendant mon enfance, j'ai eu à recevoir sur la tête les poussières de bauxite manipulées à ciel ouvert. Il y a eu une poursuite faite par des citoyens de la ville dans les années 80 qui a débouché sur des compensations financières dans les années 90 pour les résidents. [...] C'est uniquement lorsqu'il y a eu des mouvements citoyens que la compagnie a bougé pour corriger des situations problématiques. Je pense que nous sommes dans une situation comparable. Je ne suis pas sûr que même avec les précautions qu'on prendra on réussira à éliminer totalement tout panache éolien de poussières sur les quartiers avoisinants » (M20, [audio de la séance du 25 octobre 2016](#), 2 :59 :10).

Un autre impact lié à la présence de Rio Tinto aux abords d'un milieu habité est celui que cette présence pourrait avoir sur la valeur des propriétés. Cette préoccupation a été soulevée par des citoyens propriétaires dans les quartiers voisins.

**Constat** - *L'enjeu de l'impact d'un projet industriel sur des propriétés à proximité n'est pas propre au projet Vaudreuil au-delà de 2022. Il est vécu dans la majorité des cas où un promoteur industriel est déjà installé ou a la volonté de s'installer à proximité de milieux habités.*

**Avis** - *Pour répondre à la crainte de perte de valeur des propriétés voisines du futur site d'entreposage, Rio Tinto devrait poursuivre les analyses déjà entamées, réaliser une évaluation rigoureuse de cette question spécifiquement pour le projet, notamment en explorant des avenues développées par d'autres entreprises faisant face à cet enjeu.*

## 5.5 L'évaluation environnementale et la consultation

Certains participants ont reconnu l'effort de Rio Tinto d'avoir réalisé une étude d'impact et un processus de consultation dans le cadre du projet dont la Corporation Vélo Chicoutimi qui mentionne « qu'il était judicieux de la part de Rio Tinto de procéder à une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social même si le projet n'était pas visé par la réglementation québécoise [...] Il nous apparaît que faire autrement n'eut pas été acceptable. Il en va de même pour le processus de consultation des parties prenantes » (M4, page 2). Toutefois, la démarche réalisée par l'entreprise soulève certaines préoccupations par des participants.

Quelques mémoires font référence à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts qui prévaut pour tout projet assujéti dans le Québec méridional et à ses avantages tels que la révision de l'étude d'impact par des instances gouvernementales et la possibilité d'avoir des audiences publiques du BAPE. À deux reprises dans les mémoires reçus, la soumission du projet à un mandat du BAPE est mentionnée (M3, M10).

L'OBV Saguenay a salué « l'intention et l'effort de consultation du public réalisée de façon volontaire par le promoteur Rio-Tinto ». Par contre, il a également souligné « sa déception sur le fait que le projet d'un nouveau site d'entreposage des résidus de bauxite de Rio-Tinto n'ait pas été soumis et analysé par le BAPE du Québec [...] étant donné l'ampleur du projet et les impacts négatifs réels et potentiels sur l'environnement » (M15, p. 5). Le CREDD évoque le même argumentaire quant à l'absence d'une réelle procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ainsi qu'un mandat du BAPE : « Une telle démarche aurait apporté un éclairage différent sur le projet et donné aux citoyens et aux groupes une meilleure opportunité de se faire entendre et d'acquérir de l'information » (M10, p. 15).

**Constat** - Dans le développement et l'évaluation du projet Vaudreuil, Rio Tinto a mis en place plusieurs démarches et de nombreuses activités d'information et de consultation pour la population et les parties concernées. Ces efforts permettant une participation citoyenne à la conception et l'évaluation du projet ont généralement été appréciés par les participants.

Par contre, les intervenants perçoivent différemment la conduite et les résultats de l'ensemble de ces démarches, incluant la consultation publique de l'automne 2016. Ainsi, certains participants au groupe de travail mis en place pendant la réalisation de l'ÉIES (janvier à août 2016) ressortent très satisfaits du processus tandis que d'autres le critiquent et sentent avoir été davantage informés que consultés.

Mme Michelle Talbot a « assisté à toutes les séances d'information présentées par les gens de Rio Tinto pour expliquer les enjeux de l'emplacement d'un nouveau site des résidus de bauxite » et affirme « que toutes ces rencontres ont été éclairantes et bien structurées. [...] Les personnes ressources étaient bien documentées et répondaient franchement à toutes nos questions. » (M16.1, p. 1). M. Jonathan Fournier a « été agréablement surpris de la qualité de la documentation que Rio Tinto a fournie durant les rencontres. ». Il croit « que Rio Tinto a démontré son engagement face à l'atténuation des impacts de ce projet » (M17, p. 1).

Des participants ont évoqué les pratiques passées des gestionnaires de l'Usine Vaudreuil et du Complexe Jonquière en général pour argumenter en faveur de la bonne foi du promoteur par rapport à la consultation. M. Marc Hudon va en ce sens en partageant son expérience au sein du Comité de voisinage Complexe Jonquière-Arvida et des exemples de collaboration et de recherche de compromis (M9, p. 1).

La CCISF est « d'avis que l'étude d'impact présentée par Rio Tinto est rassurante quant aux mesures qui seront prises pour assurer le bien-être et la santé des citoyens vivant dans les

quartiers limitrophes de l'usine et également pour assurer la protection du milieu biologique » (M13, p. 4). M. André Tremblay pour sa part croit « que la compagnie est transparente dans son intention d'être une entreprise responsable et de sa profonde volonté de consolider l'acceptabilité publique » (M12, p. 1).

L'AQSC formule ainsi sa critique : « La perspective de l'agrandissement du site de résidus de bauxite de la compagnie Rio Tinto soulève de nombreuses questions laissées sans réponses, entre autres lors de la soirée d'information tenue le 27 septembre dernier. [...] Nous croyons que Rio Tinto s'est plutôt employée à entretenir la menace d'une fermeture plutôt que de répondre à ces questions, et bien d'autres, pourtant bien légitimes » (M2, p. 9-10).

D'autres participants qualifient certaines étapes d'information et de consultation « d'opération charme » (M8, p. 5) pour la journée Portes ouvertes du 5 juin, ou de « dialogue à sens unique » pour le Groupe de travail (M3, p. 10). Le sentiment d'avoir participé à des rencontres davantage « d'information que de consultation » (M4, p. 2) pour l'ensemble des réunions du processus de consultations des parties prenantes a également été soulevé.

Finalement, le CVD fait état de son manque de confiance envers l'ÉIES et d'autres études connexes menées sous la responsabilité de Rio Tinto. Il qualifie notamment l'étude réalisée par BTF sur la désuétude économique d'« inappropriée » et « complètement déphasée » (M4, p. 17). Concernant l'alternative de transport ferroviaire, le CVD argumente l'absence d'étude sérieuse, et cela en dépit de deux exercices d'évaluation budgétaire réalisés par RTA, dont l'une avec un sous-comité du groupe de travail. Finalement, il mentionne que « l'étude de Sanexen laisse place à encore beaucoup de questions sans réponse » (M4, p. 26).

**Constat** - Des personnes ayant participé aux démarches de consultation de Rio Tinto, surtout parmi les opposants au projet, ont souligné leur insatisfaction face aux résultats de leur participation, l'attribuant au fait que les décisions sur le projet étaient prises au départ et n'ont pas été modifiées par l'apport des citoyens. Le sentiment d'avoir été informé plus que consulté et le manque de confiance vis-à-vis les études effectuées, les experts responsables de ces dernières et les informations transmises par Rio Tinto font partie des points soulevés.

Si on exclut les thèmes de l'économie et de la réhabilitation des sites, on constate que les thèmes de préoccupations les plus abordés lors de la consultation publique sont tous en lien avec la phase 2 du projet (voir section 4.1), soit le nouveau SDRB.

**Constat** - Les principales préoccupations soulevées en regard des impacts du projet sur l'environnement portent sur l'économie, la qualité de l'air, les risques à la santé, les nuisances pour le voisinage, les atteintes à la qualité de vie, les pertes de valeurs des propriétés et d'usage du territoire.

**Constat** - Les préoccupations exprimées portent surtout sur la phase 2 du projet, ce qui correspond au contenu de l'étude d'impact qui porte essentiellement sur le nouveau site.

**Constat** - Les impacts du prolongement de la vie du site actuel sont peu abordés dans l'étude d'impact, les effets de l'assèchement des résidus sur la réduction du volume à enfouir et possiblement d'une diminution des nuisances pour le voisinage restant à démontrer.

**Avis** - Des compléments d'études sont nécessaires pour évaluer les impacts de l'augmentation de capacité du site actuel et du procédé d'assèchement des résidus avant leur disposition.

**Constat** - Des participants ont soulevé des doutes, voire même des désaccords, sur certains aspects de l'étude d'impact, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des impacts pour les personnes résidant à proximité et les utilisateurs du Boisé Panoramique. Les risques à la santé, les nuisances et la valeur des propriétés sont les principaux aspects de l'étude jugés inadéquats par les participants.

**Avis** - Des études et expertises additionnelles, notamment sur la validation des risques à la santé et l'évolution de la valeur des propriétés riveraines au site, devraient être réalisées et complétées avant le début des travaux d'aménagement du nouveau SDRB.

Il y a eu peu de temps entre le dépôt de l'ÉIES pour le public et le début de la consultation publique, soit 14 jours. Le résumé de l'ÉIES a quant à lui été rendu disponible 5 jours avant la première séance du 27 septembre 2016.

**Constat** - Plusieurs questions ont été soulevées dans les mémoires, souvent des questions qui n'avaient pas été posées lors de la première séance publique consacrée à l'information sur le projet et ses impacts. Des réponses à certaines étaient incluses dans l'étude d'impact. Plusieurs participants n'avaient donc pu en prendre connaissance en détail et présentaient ainsi une incompréhension de certains aspects du projet.

**Constat** – Les mémoires et les présentations font davantage d'interventions générales et de commentaires sur le promoteur, les experts, les processus d'information et de consultation, ainsi que sur le volet contesté du projet en général qu'ils ont émis d'opinions sur le contenu de l'étude, les impacts de l'ensemble du projet et les mesures d'atténuation du projet.

**Avis** - Une démarche plus éco-sensible et socio-sensible, acceptée au préalable par les parties participantes, pourrait s'avérer nécessaire pour rendre l'ensemble du projet des SDRB pour les 25 prochaines années plus acceptable socialement.

## 5.6 Le développement durable

Une analyse du projet a été effectuée en regard des principes du développement durable. La méthode d'analyse est celle proposée dans le *Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*<sup>2</sup>. Cette méthode s'appuie sur une grille d'évaluation du degré de pertinence du projet par rapport à chacun des principes (tableau 5.1). Une représentation visuelle des résultats de l'évaluation est proposée au tableau 5.2. Cette évaluation de la durabilité du projet est présente ici à titre indicatif. Pour avoir toute sa pertinence, elle devrait s'appuyer sur une évaluation rigoureuse de la performance du projet dans le cadre de l'étude d'impact, idéalement réalisée avec la participation des parties prenantes.

Une évaluation du contexte global du projet sur les plans environnemental, social et écologique est d'abord faite en mentionnant le principal facteur ayant servi à qualifier ce contexte, soit favorable, soit non favorable en référence au développement durable. Puis, les liens du projet avec chacun des principes sont qualifiés soit positifs ou négatifs à divers degrés (faible, moyen, fort). La principale base de cette qualification est inscrite sous forme de lien du projet avec le principe examiné. Enfin, des pistes de bonification du projet sont proposées, actions de nature à améliorer la durabilité du projet. Certains des principes s'avèrent non applicables et ne sont pas considérés dans l'analyse. L'illustration visuelle des performances du projet pour chacun des principes est utile pour identifier les actions les plus déterminantes pour rendre le projet le plus respectueux possible des principes de développement durable.

---

<sup>2</sup> (BAPE, 2009), [\*Guide pour la considération des principes de développement durable dans les travaux des commissions d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement\*](#), 8 pages

Tableau 5.1 Grille de cadrage et de bonification du projet en fonction des principes de développement durable

Principe		Contexte d'insertion du projet	
		Environnement	Négatif (Déchets industriels dans un parc)
Liens projet-principe		Société	Négatifs (Conflit local-régional)
		Économie	Positif (Besoin emplois/économie)
		Appréciation des liens	Piste de bonification du projet
a) Santé et qualité de vie	Risque à la santé et qualité de vie	- moyen	Choix d'un site plus éloigné de la population
b) Équité et solidarité sociales	Qualité de vie du voisinage vs bien-être de la population	- moyen	Programme de compensation/ cohabitation
c) Protection de l'environnement	Impacts qualité de l'eau	- moyen	Évaluation environnementale d'un site alternatif
d) Efficacité économique	Coûts minimisés	+ fort	Effet des coûts de transport sur la viabilité
e) Participation et engagement	Démarche élaborée d'acceptabilité sociale (localisation)	+ moyen	Démarche d'acceptabilité sociale pour la localisation
f) Accès au savoir	Efforts importants d'information	+ moyen	Comité de suivi représentatif et crédible
g) Subsidiarité	N/A	X	
h) Partenariat et coopération intergouvernementale	N/A	X	
i) Prévention	Mesures d'atténuation environnementale	+ faible	Programme de mesures sociales
j) Précaution	Peu de recherche de techniques alternatives	- faible	Programme de R&D pro-actif
k) Protection du patrimoine culturel	N/A	X	
l) Préservation de la biodiversité	Tous les sites comparables	- faible	
m) Respect de la capacité de support des écosystèmes	Tous les sites comparables	- faible	
n) Production et consommation responsables	Pas de programme de réduction / valorisation	- fort	Programme R&D de remplacement progressif de technologie
o) Pollueur payeur	Assuré par l'entreprise	+ fort	
p) Internalisation des coûts	Pas de considération pour la perte d'usage et de valeur	- faible	Étude complémentaire et compensation

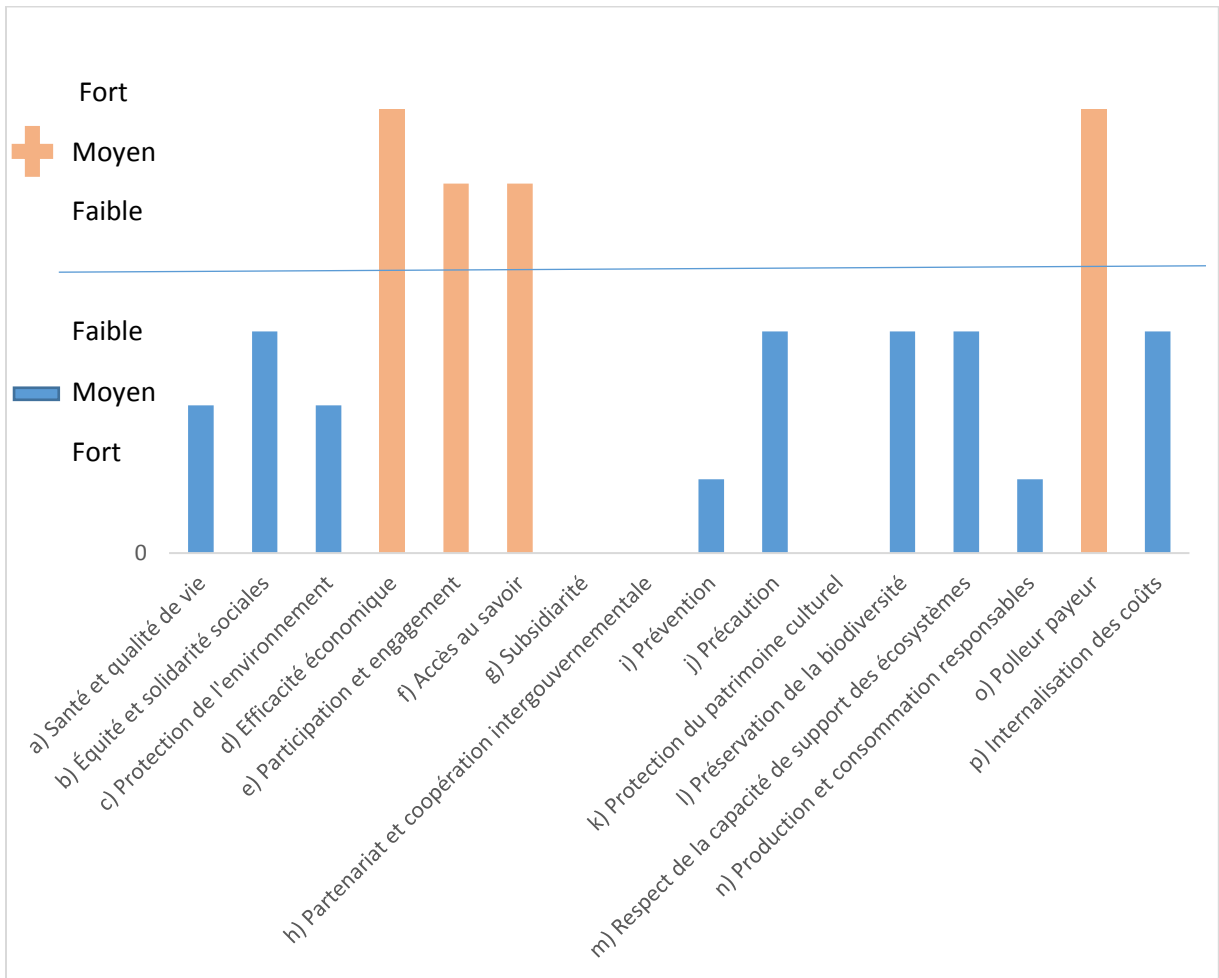
Légende

- = Négatif
- + = Positif





Figure 5.2 Visualisation des liens entre le projet et les principes du développement durable



## 6. CONCLUSION

Sur la base des préoccupations, opinions et recommandations exprimées par les participants, ainsi que de l'analyse qui en a été faite, des constats et des avis qui en découlent, des conclusions générales sont apportées sur le projet dans son ensemble, souvent accompagnées d'indications à l'intention du promoteur pour guider les actions à prendre en regard des conclusions.

### 6.1 Accord sur la justification du projet

**Conclusion 1** - *La justification du projet et le recours à des solutions viables et durables pour le traitement et la disposition des résidus de bauxite de l'Usine Vaudreuil sont acceptés et font un large consensus au niveau régional.*

Les raisons de cet appui général sont les suivantes :

- Assurer la survie et le maintien de l'Usine Vaudreuil au cours des 25 prochaines années;
- Protéger les 1000 emplois reliés à l'opération de l'usine;
- Maintenir la contribution de l'usine à l'économie régionale;
- Éviter la catastrophe économique que représenterait la fermeture de l'usine.

### 6.2 Acceptation de la phase 1 du projet sur le site actuel

**Conclusion 2** - *La phase 1 du projet, soit la disposition des résidus de bauxite asséchés grâce à la filtration industrielle dans le site actuel, en les accumulant en hauteur au-dessus des résidus déjà présents, n'est pas remise en question de façon générale, bien que certaines préoccupations aient été exprimées sur cette phase du projet.*

Ces préoccupations méritent attention et considération par Rio Tinto pour assurer la sécurité géotechnique et environnementale du site actuel à moyen et long terme, soit :

- **Indication 1** - La stabilité structurelle des résidus surélevés et accumulés sous forme de galettes séchées;
- **Indication 2** - La durabilité et la résistance aux intempéries des galettes de résidus séchées et empilées;
- **Indication 3** - L'efficacité en termes de protection contre l'érosion, les inondations, les tremblements de terre et les risques de glissement de terrain des matériaux accumulés, des matériaux de recouvrement final et de la végétation utilisée pour la restauration du site une fois complétée.

### 6.3 Contestation du site retenu pour la phase 2

**Conclusion 3** - *La phase 2 du projet (2030-2047), soit l'aménagement d'un nouveau SDRB, est la partie du projet la plus questionnée et la plus contestée par les résidents des quartiers voisins, ainsi que des personnes et organismes préoccupés d'environnement, de santé et de qualité de vie. Le choix du site pour cette phase 2 s'avère la cause principale de la polarisation des opinions et du conflit social sur le projet, qui de ce fait présente un déficit d'acceptabilité sociale.*

**Conclusion 4** - *Pour faire face à l'opposition insistante à cette phase du projet, Rio Tinto devrait recourir à une démarche axée sur la conciliation des positions des parties concernées et sur l'amélioration du potentiel d'acceptabilité sociale du projet.*

Les actions et mesures susceptibles de construire un consensus sur la phase 2 du projet pourraient être les suivantes :

- **Indication 4** - D'abord distinguer et séparer les deux phases du projet, au niveau de la conception, de l'évaluation, la gouvernance, la gestion, l'insertion sociale et la mise en œuvre
- **Indication 5** - Puis revoir la planification du projet au niveau du calendrier et des échéances d'autorisation et de réalisation, pour poursuivre la phase 1 selon les plans actuels, et pour établir une approche de développement de la phase 2 permettant de susciter une plus grande adhésion collective à la solution retenue;
- **Indication 6** - Ceci suppose de profiter du délai disponible avant le début des travaux prévu en 2024 pour se donner le temps nécessaire à une réévaluation du choix du site.

Ce délai dans la réalisation de la phase 2 du projet devrait permettre à Rio Tinto de :

- **Indication 7** - Faire les études additionnelles demandées par divers intervenants notamment la validation des risques à la santé, l'ajout de paramètres d'évaluation du bruit, la complétion de l'étude sur la valeur des propriétés, la recherche de technologies de valorisation et la viabilité financière d'autres options pour la phase 2;
- **Indication 8** - S'assurer d'informer adéquatement et, si possible, associer les parties prenantes aux études dans le cadre du Groupe de travail;
- **Indication 9** - Reprendre de façon participative et avec l'apport d'une expertise externe indépendante et crédible l'étude de localisation du nouveau SDRB et la comparaison des options sur la base de critères inspirés du développement durable et acceptés par les parties concernées présentes dans la démarche.

**Conclusion 5** - *Si l'exercice rigoureux d'analyse participative multicritères en arrive à la conclusion consensuelle qu'il n'y a pas de site alternatif viable et confirme ainsi le choix de Rio Tinto, cette phase du projet tel qu'actuellement planifiée nécessitera des ajustements pour en améliorer l'acceptabilité.*

Les ajustements à cette phase du projet seraient notamment les suivants :

- **Indication 10** - Une reconfiguration de l'emplacement exact de site tout en préservant les exigences d'éloignement des résidences et d'étanchéité des aménagements;
- **Indication 11** - Une localisation visant la maximisation de la superficie de la zone tampon autour du SDRB;
- **Indication 12** - La consolidation du statut de ceinture verte de cette zone tampon en lui donnant un statut légal garantissant sa conservation et en déléguant sa gestion à un organisme tiers indépendant;
- **Indication 13** - La réflexion sur l'aménagement du reste du Boisé Panoramique (secteurs non touchés) en collaboration avec les parties intéressées (ou sous un principe de délégation), notamment en ce qui a trait à l'aménagement de nouveaux sentiers de vélo de montagne;
- **Indication 14** - L'établissement d'un calendrier prudent de construction et d'aménagement du site par sections limitées (cellules), laissant une surface de résidus minimale exposée et réduisant ainsi les sources de nuisances, tout en préservant à l'état naturel la partie maximale possible du site en cas de fermeture de l'usine.

**Conclusion 6** - *Si, au contraire, l'exercice rigoureux d'analyse participative multicritères en arrive à la conclusion consensuelle qu'un autre site que celui présentement retenu par Rio Tinto devrait être choisi, une évaluation environnementale et sociale spécifique à ce site devra être complétée en collaboration avec les parties prenantes comme cela s'est fait pour l'ÉIES actuelle via le groupe de travail.*

- **Indication 15** - Il s'agirait ici d'un complément à l'étude d'impact disponible actuellement, car une grande partie de l'évaluation présentée reste pertinente et applicable à la mise en place d'un nouveau SDRB.

#### 6.4 Mesures sociales additionnelles

**Conclusion 7** - *Quel que soit le site choisi pour la phase 2 du projet, certaines mesures basées sur des demandes et suggestions de participants à la consultation publique devraient être considérées par Rio Tinto dans le cadre de la réalisation du projet.*

Ces mesures devraient être identifiées sur la base des recommandations des mémoires et présentations faits par les participants, tels que présentés en détail au tableau 4.2. Ces mesures consistent notamment à :

- **Indication 16** - Mettre en place un programme proactif de recherche et développement d'innovations technologiques sur les techniques et procédés de remplacement à la disposition des résidus de bauxite, par exemple des procédés de valorisation (recyclage, production d'énergie, etc.). Un tel programme pourrait conduire à une diminution des besoins d'espace et de volume pour la disposition des résidus de bauxite dans les 25 années futures de planification du projet;
- **Indication 17** - Élaborer, avec les parties concernées et au moyen d'un comité citoyen de suivi, un protocole de cohabitation intégrant par exemple les engagements et garanties de Rio Tinto dans le cadre de la mise en œuvre du projet, les contributions à la communauté, les modalités du suivi environnemental et social, les compensations pour les nuisances et les pertes de valeur ou d'usage;
- **Indication 18** - Planifier en collaboration avec la communauté la fermeture et la réhabilitation des SDRB actuels, passés et futurs, ce qui pourrait inclure la constitution d'un fonds de fermeture destiné à couvrir les coûts estimés des travaux requis;
- **Indication 19** - Faire un exercice de délimitation d'une zone tampon pour l'ensemble du Complexe Jonquière, incluant le Boisé Panoramique et faire en sorte de lui donner un statut permanent de ceinture verte par un mécanisme retenu avec la communauté qui en balise les usages (conservation, aménagement, connectivité, etc.).

#### 6.5 Mesures environnementales additionnelles

**Conclusion 8** - *Quel que soit le site choisi pour la phase 2 du projet, certaines mesures environnementales, basées sur des demandes et des suggestions de participants à la consultation publique, devraient être considérées par Rio Tinto dans le cadre de la réalisation du projet.*

De la même façon que pour les mesures sociales, ces mesures environnementales peuvent être déduites des interventions des participants à la consultation publique, telles que recensées dans les tableaux 4.1 et 4.2. Certaines mesures méritent une attention spéciale, par exemple :

- **Indication 20** - Prendre des mesures supplémentaires afin de réduire et compenser les émissions de GES par le transport des résidus de bauxite;

- **Indication 21** - Compenser la perte et la dégradation des cours d'eau et/ou des milieux humides en s'inspirant des bonnes pratiques dans le domaine, c'est-à-dire en considérant d'abord des projets dans le bassin versant touché ou un bassin contigu;
- **Indication 22** - Favoriser l'utilisation du bois dans les infrastructures, notamment au parement des bâtiments.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Communications de Rio Tinto sur la consultation publique

Les documents suivants sont présentés dans les pages qui suivent :

- Publicités diffusées dans le Quotidien aux dates suivantes : 24 septembre et 19 octobre
- Le 22 septembre, une lettre d’invitation a été envoyée par courriel à une trentaine de parties prenantes, au Comité de voisinage Complexe Jonquière, au Groupe de travail Vaudreuil au-delà de 2022, et aux employés de Rio Tinto au Saguenay – Lac-Saint-Jean
- Le 29 septembre, un communiqué a été envoyé aux employés pour annoncer la deuxième phase de la consultation (ci-joint)
- Une vidéo de Jean-François Nadeau, invitant le public à participer à la consultation, a été diffusée sur Facebook le 22 septembre. Cette publication a rejoint 8741 personnes.



# SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

## PROJET VAUDREUIL AU-DELÀ DE 2022

**Rio Tinto convie l'ensemble de la population à la séance d'information et de consultation sur le projet, qui aura lieu à l'Hôtel La Saguenéenne le mardi 27 septembre 2016, à 19 h.**

Au cours de cette soirée, Rio Tinto présentera le projet ainsi que l'étude d'impact sur le milieu social et l'environnement réalisée par des firmes externes.

**LA DÉMARCHE DE CONSULTATION SE DÉROULERA EN DEUX PARTIES :**

### **1 | SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION**

**Mardi 27 septembre 2016, 19 h**  
Hôtel La Saguenéenne  
250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

### **2 | SÉANCE DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

**Mardi 25 et mercredi 26 octobre 2016, 19 h**  
Hôtel La Saguenéenne  
250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

Pour consulter l'étude d'impact en ligne, le résumé, ou pour plus de détails sur le projet :

- [www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com)
- Page Facebook Consultations Vaudreuil

Pour consulter l'étude d'impact en version papier (consultation sur place seulement) :

- Bibliothèque municipale d'Arvida
- Bibliothèque municipale de Jonquière
- Centre opérationnel aluminium (1655 rue Powell, Jonquière)

Des copies du résumé de l'étude d'impact seront disponibles sur place lors de la première séance de consultation publique.

# SÉANCE DE PRÉSENTATION DES MÉMOIRES PROJET VAUDREUIL AU-DELÀ DE 2022

Rio Tinto convie l'ensemble de la population à la séance de présentation des mémoires sur le projet, qui aura lieu à l'Hôtel La Saguenéenne le mardi 25 octobre 2016, à 19 h.

Au cours de cette soirée, Rio Tinto recevra les commentaires des citoyens et organismes sur le projet ainsi que sur l'étude d'impact sur le milieu social et l'environnement.



**Mardi 25 octobre 2016, 19 h**  
Hôtel La Saguenéenne  
250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

## COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE

### MÉMOIRE ÉCRIT

- Veuillez vous inscrire dès que possible au registre par courriel ou par téléphone
- Prière de faire parvenir votre document au président de consultation publique par courriel ou par la poste
- Vous êtes libre de le présenter ou non en séance publique

### MÉMOIRE VERBAL

- Pour exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire écrit, veuillez simplement vous inscrire dès que possible au registre par courriel ou par la poste

### Coordonnées

André Delisle, président de consultation publique

**Courriel :** [consultation@transfertconsult.ca](mailto:consultation@transfertconsult.ca)

**Téléphone :** 418 973-7799 poste 246

**Adresse postale :**

152, rue Racine est, bureau 111  
Chicoutimi (Québec) G7H 1R8

Pour consulter l'étude d'impact en ligne, le résumé, ou pour plus de détails sur le projet :



[www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com)  
Page Facebook Consultations Vaudreuil

**RioTinto**

Usine Vaudreuil  
1955, boulevard Mellon  
Jonquière, Québec  
Canada G7S 4L2  
T +1 (418) 699-2111  
F +1 (418) 699-6372

Saguenay, le 22 septembre 2016  
Transmission par courriel

**Objet : Invitation à la consultation publique portant sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022**

---

Bonjour,

Il me fait plaisir de vous convier à la consultation publique qui se tiendra dans les prochaines semaines, dans le cadre du projet Vaudreuil au-delà de 2022.

Rio Tinto souhaite bâtir un partenariat avec la région pour assurer l'avenir de l'Usine Vaudreuil. C'est pourquoi nous souhaitons rencontrer le public afin de lui présenter le projet ainsi que l'étude d'impact sur le milieu social et l'environnement réalisée par des firmes externes.

La consultation se déroulera en deux phases.

**Séance d'information et de consultation**

**Séance de présentation des mémoires**

Mardi 27 septembre 2016, 19h

Mardi 25 et mercredi 26 octobre 2016, 19h

Hôtel La Saguenéenne

250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

Hôtel La Saguenéenne

250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

Il est important pour nous de considérer les divers points de vue concernant ce projet. Votre participation à cette consultation publique sera grandement appréciée. Nous vous invitons à déposer un mémoire pour nous partager vos commentaires et votre opinion concernant ce projet. Les mémoires pourront être transmis par courriel, par la poste, ou présentés verbalement lors des séances en octobre.

Si vous avez des questions concernant ces séances de consultations ou sur le projet en tant que tel, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse courriel [projetvb2022@riotinto.com](mailto:projetvb2022@riotinto.com). Vous trouverez également davantage d'informations, ainsi que l'étude d'impact, sur notre site web à l'adresse [www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com)

Espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Jean-François Nadeau  
Directeur général du Complexe Jonquière

Complexe Jonquière  
Usine Vaudreuil  
1955, boulevard Mellon  
Jonquière, Québec  
Canada G7S 4L2  
T +1 418 699-2111  
F +1 418 699-6372

## Communiqué

---

Destinataire : Tout le personnel de l'usine Vaudreuil

---

Expéditeur : Jean-François Nadeau, Directeur général - Complexe Jonquière

---

Objet : Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Prochaine étape: présentation des mémoires

---

Date : 29 Septembre 2016

---

### **Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Séance d'information et de consultation complétée** **Prochaine étape : présentation des mémoires**

La première partie de la consultation a eu lieu mardi le 27 septembre 2016. L'étude d'impact sociale et environnementale a été présentée et discutée avec les participants dans le cadre d'une séance d'information et de consultation.

La deuxième partie de la consultation prendra la forme de séances de présentation des mémoires. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire part de votre opinion sur le projet.

#### **Comment puis-je faire part de mon opinion?**

<b>Forme</b>	<b>Date limite</b>	<b>Format</b>
Déposer un mémoire écrit sans le présenter en séance publique	Réception du mémoire avant le 20 octobre	Document rédigé à l'ordinateur
Exprimer verbalement son opinion en séance publique sans déposer un mémoire écrit	Inscription au registre avant le 20 octobre	8 minutes par participant
Déposer un mémoire écrit et le présenter en séance publique	Inscription au registre et réception du mémoire avant le 20 octobre	Document rédigé à l'ordinateur et 8 minutes par participant

Les mémoires écrits peuvent être soumis de façon électronique ou encore par envoi postal.

#### **Par courriel :**

M. André Delisle, président de consultation publique

[consultation@transfertconsult.ca](mailto:consultation@transfertconsult.ca)

#### **Par la poste:**

M. André Delisle, président de consultation publique

152, rue Racine est, bureau 111  
Chicoutimi (Québec) G7H 1R8

Les séances de présentation des mémoires auront lieu aux dates suivantes :

Mardi 25 et mercredi 26 octobre 2016, 19 h  
Hôtel La Saguenéenne  
250, rue des Saguenéens, Chicoutimi

Rappelons que Rio Tinto a volontairement mandaté des firmes expertes pour la réalisation d'une étude d'impact complète sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 en plus de mettre en place une démarche de consultation publique.

**Pour consulter l'étude d'impact en ligne et pour plus de détails sur le projet :**

- [www.consultationsvaudreuil.com](http://www.consultationsvaudreuil.com)
- Page Facebook Consultations Vaudreuil

**Pour consulter l'étude d'impact en version papier (consultation sur place seulement):**

- Bibliothèque municipale d'Arvida
- Bibliothèque municipale de Jonquière
- Centre opérationnel aluminium (1655 rue Powell, Jonquière)

## Annexe 2 : Liste de l'ensemble des documents fournis par Rio Tinto durant la consultation

### Documents déposés par RTA lors de la consultation publique

- Présentation du projet et de l'étude d'impact
- Réponses aux questions tirées des mémoires

### Étude d'impact sur le milieu social et l'environnement

- Étude d'impact sur le milieu social et l'environnement
- Résumé vulgarisé du projet et de l'étude d'impact
- Annexe A – Évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine
- Annexe B – Caractérisation écologique réalisée en 2015
- Annexe C – Caractérisation écologique complémentaire réalisée en 2016
- Mise à jour du tableau 6.20 (sources de bruit)
- Critères de sélection des ruisseaux intermittents pour l'échantillonnage de poissons

### Groupe de travail

- Compte rendu – Rencontre de création (17 février 2016)
- Compte rendu – Rencontre 2 (9 mars 2016)
- Compte rendu – Rencontre 3 (30 mars 2016)
- Compte rendu – Rencontre 4 (18 avril 2016)
- Compte rendu – Rencontre 5 (9 mai 2016)
- Compte rendu – Rencontre 6 (1er juin 2016)
- Compte rendu – Rencontre 7 (20 juin 2016)
- Liste des besoins de Rio Tinto dans la zone tampon

### Présentation et rapport

- Présentation du projet Vaudreuil au-delà de 2022
- Rapport synthèse des consultations
- Présentation sur la recherche concernant la valorisation des résidus de bauxite
- Présentation sur l'échéancier du projet, le processus de consultation et le contenu de l'étude d'impact
- Présentation aux membres de Vélo-Chicoutimi – 30 mai 2016

### Fiches d'information

- Fiche d'information du projet Vaudreuil au-delà de 2022
- Fiche sur la composition des résidus de bauxite
- Démarche de consultation proposée
- Avantages de la filtration industrielle

Cartes

- Carte des options étudiées pour l'emplacement d'un nouveau site
- Carte superposant le tracé du nouveau site avec les pistes de vélo
- Carte de localisation des stations de suivi de la qualité de l'air ambiant
- Carte de la propriété de Rio Tinto à proximité du Complexe Jonquière

### Annexe 3 : Détails de la séance de consultation publique du 27 septembre 2016

#### Première partie – Séance d’information et de consultation

**27 septembre 2016, Hôtel la Saguenéenne, 19h**

#### Étaient présents :

M. André Delisle	Président de la consultation publique, Transfert Environnement et Société
Mme Alexandra Boileau	Secrétaire et analyste, Transfert Environnement et Société

---

#### Équipe de représentants de Rio Tinto :

M. Jean-François Nadeau	Directeur du Complexe Jonquière
M. Simon Bergeron	Consultant sénior, technologie et projets stratégiques, Usine Vaudreuil
Mme Andrée Ledoux	Gestionnaire du site de disposition des résidus de bauxite
Mme Hélène Pinard	Conseillère Principale Environnement, Complexe Jonquière
Mme Julie Malo-Sauvé	Accueil et inscription au registre de questions, Rio Tinto

---

#### Experts ayant été présentés ou ayant pris la parole en cours de séance, à la demande de Rio Tinto :

Mme Myriam Potvin	Coordonnatrice des communications internes, Rio Tinto
Mme Marie-Odile Fourchécourt	Directrice de projets – Analyse de risques, Sanexen
M. Marcel Leduc	Directeur de projets, WSP
M. Richard Fontaine	Directeur de projets, SNC Lavallin
M. Jonathan Bernier	Scientifique de recherche, Centre de Recherche et développement Arvida, Rio Tinto
M. Dany Simard	Associé, BTF



## Annexe 4 : Détails de la séance de consultation publique du 25 octobre 2016

### Deuxième partie – Séance de dépôt des mémoires

**25 octobre 2016, Hôtel la Saguenéenne, 19h**

Étaient présents :

M. André Delisle                      Président de la consultation publique, Transfert  
Environnement et Société

Mme Alexandra Boileau              Secrétaire et analyste, Transfert Environnement et Société

---

Équipe de représentants de Rio Tinto :

---

Mme Julie Malo-Sauvé                Accueil et inscription pour les présentations, Rio Tinto

*Plusieurs autres représentants de Rio Tinto étaient présents dans la salle. Ils n'ont pas été présentés formellement, ni ne sont intervenus au cours de la séance.*

## Annexe 5 : Tableau détaillé des mémoires, présentations et documents déposés

Code	Intervenant(s) / Organisme	Type d'intervention
M1	M. Vincent Mercier	Mémoire écrit (1 page)
M2	Association Québec Solidaire Chicoutimi	Mémoire écrit (10 pages)
	M. Pierre Dostie	Présentation verbale
M3	Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable (CVD)	Mémoire écrit (50 pages) Un projet socialement inacceptable
	Mme Lana Pedneault	Présentation verbale
3.1	CVD	Document (62 pages) Protéger la zone tampon
3.2	CVD	Document (20 pages) Commission municipale du Québec, Avis de conformité CMQ-65740
3.3	CVD	Document (1 page) Liste des usages prévus de la zone tampon des sites de résidus pour l'usine Vaudreuil
M4	Corporation Vélo-Chicoutimi	Mémoire écrit (7 pages)
	M. Jean-Robert Wells	Présentation verbale
4.1	Corporation Vélo-Chicoutimi	Annexes (2 pages) Carte des propriétés du Centre de vélo de montagne le Panoramique et carte superposant futur parc de résidus et sentiers de vélo
M5	Syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida	Mémoire écrit (6 pages)
	M. Alain Gagnon	Présentation verbale
M6	M. Nathan Fournier	Mémoire écrit (2 pages)
M7	Mme Élisabeth Turner	Mémoire écrit (6 pages)
		Présentation verbale
M8	Mme Pauline Germain	Mémoire écrit (9 pages) Les résidus de bauxite
		Présentation verbale
8.1	Mme Pauline Germain	Présentation Powerpoint
M9	Comité de voisinage Complexe Jonquière-Arvida	Mémoire écrit
	M. Éric Gagnon pour M. Marc Hudon	Présentation verbale

Code	Intervenant(s) / Organisme	Type d'intervention
M10	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)	Mémoire écrit (17 pages)
	M. Tommy Tremblay	Présentation verbale
10.1	CREDD	Document (14 pages) Gouvernement du Québec, La conservation volontaire : vous pouvez faire la différence
M11	M. Jean-Yves Langevin	Mémoire écrit (7 pages) Tremblement de terre, déluge et glissement de terrain
		Présentation verbale
11.1	M. Jean-Yves Langevin	Présentation Powerpoint
M12	M. André Tremblay	Mémoire écrit (1 page)
M13	Chambre de commerce et d'industrie Saguenay – Le Fjord (CCISF)	Mémoire écrit (6 pages)
	Mme Marie-Josée Morency	Présentation verbale
M14	M. Pierre Charbonneau	Mémoire écrit (19 pages)
		Présentation verbale
14.1	M. Pierre Charbonneau	Présentation Powerpoint
M15	Organisme de bassin versant du Saguenay	Mémoire écrit (8 pages)
M16	Mme Michelle Talbot	Mémoire écrit (1 page)
16.1	Mme Michelle Talbot	Mémoire écrit - suite (2 pages)
M17	M. Jonathan Fortin	Mémoire écrit (1 page)
		Présentation verbale
M18	M. Serge Grenier	Mémoire écrit (2 pages) Pourquoi positionner le site à l'extrême EST?
		Présentation verbale
M19	M. Gilbert Talbot	Présentation verbale
M20	M. Pierre-Paul Legendre	Présentation verbale

**Annexe 6** : Réponses de Rio Tinto aux questions tirées des mémoires

Documents déposés le 16 et le 28 novembre 2016

## QUESTIONS TIRÉES DES MÉMOIRES DÉPOSÉS

Consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022

1<sup>er</sup> novembre 2016

---

Plusieurs mémoires présentés dans le cadre de la consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 contenaient des questions pour lesquelles les participants disaient vouloir des réponses.

Ces questions sont ainsi adressées à Rio Tinto pour y apporter des réponses, les transmettre à des fins d'analyse pour le rapport de consultation et les publier sur le site Web de la consultation.

Les questions sont reprises selon la formulation retenue par les participants et ont été classées par thématique.

### RÉSIDUS

- 1. C'est quoi ces déchets-là??? Quels produits, au pluriel, caustiques, chimiques, a-t-on mis dans ce sol pour en sortir la moitié en alumine?**

L'extraction de l'alumine à partir de la bauxite requiert de la soude caustique (liquide) et de la chaux (solide). Dans le procédé de lavage des résidus, des flocculants synthétiques sont ajoutés afin d'épaissir la pulpe. Dans les résidus entreposés, il demeure une faible quantité de soude caustique liquide alors que les solides sont constitués de tous les éléments non extraits de la bauxite, du calcium provenant de la chaux et les traces de composés organique provenant des flocculants. La [fiche sur la composition des résidus de bauxite](#) fournit tous les détails quant aux éléments qu'ils contiennent.

### PROCÉDÉ ET VALORISATION

- 2. Pouvez-vous nous dire si tous les métaux sont récupérés par le procédé Bayer ? Et de quelles façons, est-ce qu'ils sont enfouis dans les sols?**

Le procédé Bayer extrait seulement l'alumine ( $Al_2O_3$ ). Tous les autres métaux demeurent dans le résidu, tel qu'indiqué dans la [fiche sur la composition des résidus de bauxite](#). Les résidus sont entreposés au site de résidus.

- 3. Est-ce que la calcination de la bauxite provoque des émanations de HAP dans l'air ambiant de l'usine ? Et à quel niveau de tonne ?**

La bauxite n'est pas calcinée. Le procédé Bayer permet d'extraire l'hydrate d'alumine à partir de la bauxite de façon chimique. Ce procédé n'émet pas d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

L'hydrate d'alumine est ensuite calcinée pour en faire de l'alumine. Pour ce faire, la source d'énergie utilisée est le gaz naturel. Il ne s'agit pas d'une source d'émission de HAP.

**4. Pourquoi Rio Tinto n'investit-elle pas de ressources pour le développement de cette technologie novatrice (réf. : procédé Orbit) ?**

Rio Tinto œuvre dans une industrie chimique basée sur le procédé Bayer (procédé basique) et une matière première (la bauxite). Par le passé, l'industrie de l'alumine a investi dans le développement de procédés alternatifs. Ces recherches se poursuivent encore aujourd'hui, notamment en raison de l'appauvrissement des gisements de bauxite. Toutefois, le fait de démarrer une usine basée sur un procédé alternatif, tel qu'un procédé acide, et une nouvelle matière première, telle que l'argile, nécessiterait la construction d'une nouvelle usine et la révision complète du modèle d'affaires de Rio Tinto.

Le procédé Bayer est utilisé partout dans le monde depuis plus de 100 ans. Il fait l'objet de recherche et développement par des universités, des instituts de recherche et des entreprises. Nous ne croyons pas qu'un procédé alternatif compétitif peut être développé à moyen terme pour produire de l'alumine métallurgique dans le contexte spécifique de l'Usine Vaudreuil. La [présentation sur la recherche concernant la valorisation des résidus de bauxite](#), disponible sur le site web et discutée avec les membres du Groupe de travail, fournit plus d'information à ce sujet. Également, des [réponses portant spécifiquement sur le procédé Orbit](#) ont été publiés sur le site web.

**5. Pourquoi Rio Tinto ne s'engage-t-elle pas plus résolument dans la recherche sur la valorisation des résidus de bauxite, à partir de son procédé actuel ou d'un autre procédé ?**

Rio Tinto est résolument engagé dans la recherche vers la valorisation des résidus de bauxite. Chaque année, Rio Tinto investit des sommes dans la recherche et le développement de solutions de valorisation des résidus de bauxite. En 2015, un montant de 400 000 \$ a été attribué à un projet prometteur, en plus des diverses ententes de financement avec des chercheurs universitaires.

La [présentation sur la recherche concernant la valorisation des résidus de bauxite](#), disponible sur le site web et discutée avec les membres du Groupe de travail, fournit plus d'information à ce sujet. Le [compte rendu de la séance du Groupe de travail](#) abordant ce sujet est également en ligne.

De nombreuses recherches sont en cours à l'échelle internationale pour valoriser les résidus du procédé Bayer. Pour réduire de façon significative son empreinte, l'industrie

de l'alumine doit développer des marchés pour les sous-produits à grand volume et des procédés économiquement viables. De plus, ces nouveaux procédés ne doivent pas générer de déchets dangereux. Il s'agit là d'un défi de taille qui nécessitera du temps. Malgré les efforts de l'industrie, malgré plus de 1000 brevets existants sur la valorisation, seulement 3% des 100 millions de tonnes produites annuellement sont valorisées. C'est le [constat dressé par M. Ken Evans](#), un consultant international s'intéressant à cette question.

Le développement de solution de valorisation est un travail de longue haleine. Il exige de nombreuses années pour développer le marché et les procédés. L'Usine de traitement de la brasque en est un bon exemple : le développement du procédé a nécessité des travaux de recherche s'étalant de 1990 à 2008. L'atteinte de la capacité de traitement souhaitée, soit 80 000 tonnes par année, s'est produite en 2014.

L'Usine Vaudreuil produit 1 million de tonnes de résidus de bauxite par année, soit 114 tonnes par heure. Le succès des projets de valorisation dépend du développement de procédés et de marchés pour ces sous-produits, ce qui exigera plusieurs années encore. C'est pour cette raison que Rio Tinto y travaille activement en collaboration avec de nombreux partenaires.

**a. Est-il possible que Rio Tinto n'ait pas intérêt à développer de nouvelles façons de produire l'alumine, de surcroît moins polluantes ?**

En ce qui concerne les procédés alternatifs d'extraction de l'alumine, tel que le procédé acide d'extraction de l'alumine dans l'argile, veuillez vous référer à la réponse 4 du présent document.

En ce qui concerne la recherche et le développement de solutions de valorisation des résidus de bauxite, veuillez vous référer à la réponse 5 du présent document.

**6. Est-ce à dire que Rio Tinto est prête éventuellement à accueillir et à financer des projets innovants et structurants pour la région dès que la matière asséchée sera disponible ou est-ce un argument de plus pour mettre en valeur une technologie qui «garantit», du point de vue de l'entreprise, de meilleures conditions d'entreposage, donc une meilleure acceptabilité sociale ?**

L'adoption du procédé de filtration offre plusieurs avantages autant du point de vue de la disponibilité de la matière pour valorisation que du point de vue de la facilité d'entreposage.

En effet, une matière plus sèche favoriserait le transport, la manutention et le traitement en vue de sa valorisation. La grande majorité des produits issus de la valorisation des résidus de bauxite nécessite d'abord l'assèchement des résidus. Le développement de solutions de valorisation sera graduel : il y a peu de chances qu'une

solution de valorisation permette du jour au lendemain de valoriser l'ensemble de la production de l'Usine Vaudreuil. L'implantation de la filtration est donc une étape très importante dans l'évolution vers la valorisation des résidus de bauxite.

Pour ce qui est de l'entreposage, l'obtention de résidus moins humides permet l'entreposage sur de plus petites surfaces. Cela facilite grandement la gestion de l'eau et réduit significativement le risque d'émission de poussière.

La [présentation sur la recherche concernant la valorisation des résidus de bauxite](#), disponible sur le site web et discutée avec les membres du Groupe de travail, fournit plus d'information à ce sujet. Le [compte rendu de la séance du Groupe de travail](#) abordant ce sujet est également en ligne.

**7. Je demande à la compagnie d'expliquer avec données à l'appui ses recherches alternatives de la gestion de disposition de boues dans le lac situé à l'arrière de l'usine. Pouvons-nous avoir des chiffres précis et la base de leur choix qui les force de continuer à enfouir ces boues ?**

Au cours de l'histoire de l'usine Vaudreuil, la disposition de résidus de bauxite a évolué de façon significative grâce à la recherche et au développement de nouveaux procédés.

Alors qu'à l'origine, les résidus étaient entreposés sous forme de lacs de boue, nous avons progressivement adopté l'empilage humide puis l'empilage semi-humide. La prochaine étape proposée est l'empilage sec sur de petites surfaces grâce à l'instauration de la filtration industrielle des résidus. L'épaississement des résidus (communément appelé Bopile) est un exemple d'un développement réalisé à l'Usine Vaudreuil. Le développement des techniques d'assèchement par drainage et par épandage (communément appelé « Mud Farming ») en est un autre exemple. Tout au long de l'histoire de l'Usine Vaudreuil, ces développements ont permis l'évolution de la méthode de disposition des résidus.

Le schéma ci-dessous résume l'évolution de la technologie de gestion du site de disposition des résidus. Les informations concernant cette question ont également été partagées dans le cadre d'une [réponse publiée sur le forum en ligne](#).





Résidus liquides



Résidus en transformation avec le procédé « mud farming »



Résidus secs disposés en pile grâce à la filtration industrielle

La raison pour laquelle, présentement, les résidus sont entreposés et non valorisés est détaillée aux questions 5 et 6 du présent document.

**8. Est-ce que la filtration des boues a été analysée comme option ?**

La filtration des résidus de bauxite est l'option principale retenue pour le projet. Des détails quant au choix de cette technologie sont disponibles en ligne dans la [Foire aux questions](#), sur la [fiche portant sur les avantages de la filtration industrielle](#) ainsi que dans les comptes rendus [de la première](#) et [de la deuxième rencontre](#) du Groupe de travail.

**EMPLOIS**

**9. Il y a combien d'emplois au total pour la gestion présente de la disposition des boues ?**

Environ 40 personnes travaillent à temps plein de mars à novembre pour assurer la gestion actuelle des résidus de bauxite. Entre novembre et mars, les activités au site de disposition des résidus de bauxite sont au ralenti en raison du climat hivernal.

**10. Le projet Vaudreuil, même jusqu'en 2047, créera-t-il de nouveaux emplois, ou en soustraira-t-il ?**

La nouvelle usine de filtration générera environ 10 emplois supplémentaires. Les activités au site de disposition des résidus de bauxite se dérouleront sur une période annuelle de douze mois plutôt que neuf mois. Il est possible que cela génère davantage d'emplois que les opérations actuelles. Toutefois, le niveau d'avancement actuel du projet ne permet pas de déterminer avec précision ce nombre.

Le projet Vaudreuil permettra de conserver 1056 emplois directs et de nombreux emplois indirects et induits. Les résultats de l'étude économique réalisée dans le cadre du projet sont [disponibles en ligne](#) ainsi qu'en annexe de [l'étude d'impact](#).

**11. Quelles sont les données d’emplois directs de Rio Tinto de 2016, quelles seront celles de 2022?**

Selon les données de 2015, l’Usine Vaudreuil génère actuellement 1056 emplois directs. Les résultats de l’étude économique réalisée dans le cadre du projet sont [disponibles en ligne](#) ainsi qu’en annexe de [l’étude d’impact](#). Il n’est pas possible de prédire avec précision le nombre d’emplois qui sera généré en 2022, en raison notamment des incertitudes liées au marché.

**12. La direction régionale a-t-elle un plan d’emplois?**

Étant donné les nombreuses variables changeantes dans le contexte du marché mondial de l’alumine et de l’aluminium, les fluctuations de l’économie mondiales et les autres impondérables pouvant survenir au fil des années, il est difficile pour une entreprise de s’engager à maintenir des emplois sur une durée de 25 ans. Toutefois, l’emploi local est une des priorités de Rio Tinto. La longue histoire de l’Usine Vaudreuil, qui a célébré son 80<sup>e</sup> anniversaire en juin 2016, démontre les efforts soutenus des employés et de l’entreprise afin d’améliorer constamment sa compétitivité et de maintenir l’Usine en vie.

**13. Pourrions-nous avoir des garanties au niveau du maintien des emplois?**

Se référer à la réponse de la question 12.

**ZONE TAMPON**

**14. Pourquoi Rio Tinto, dans le cadre de l’étude d’impact, dit vouloir instaurer une zone tampon de 500 mètres alors qu’elle s’objecte à ce que la Ville de Saguenay instaure une zone tampon protégée ?**

Rio Tinto a volontairement choisi de déterminer les limites du site de disposition des résidus de bauxite à une distance minimale de 500 mètres des propriétés construites avant l’annonce du projet.

Toutefois, certaines activités de suivis nécessiteront des interventions dans la zone tampon, tels que des suivis environnementaux et de sécurité. Pour ce faire, le zonage de la zone tampon doit autoriser ces usages. [La liste des besoins de Rio Tinto dans la zone tampon](#) a été partagée au Groupe de travail et au sous-groupe sur la zone tampon.

**15. Rio Tinto reconnaît-elle les règles de proximité concernant les résidus miniers ?**

La directive 019 sur l'industrie minière, émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, n'indique aucune règle de proximité quant à la distance à respecter entre les résidus miniers et les résidences privées.

À titre comparatif, la réglementation provinciale concernant les lieux d'enfouissement technique indique qu'une distance minimale de 50 mètres doit être respectée.

Rio Tinto a volontairement choisi de déterminer les limites du site de disposition des résidus de bauxite à une distance minimale de 500 mètres des propriétés construites avant l'annonce du projet.

**16. Comment pouvons-nous faire confiance au promoteur en regard de ses promesses d'engagement concernant les mesures d'atténuation sur la gestion du site et la vocation de la zone tampon ?**

Rio Tinto développera un plan de gestion environnemental et social incluant le suivi des mesures d'atténuation présentées dans l'étude d'impact. Également, ces mesures d'atténuation seront incluses dans le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Ce dernier assurera également un suivi des mesures.

## **ÉVALUATION DES IMPACTS ET GESTION DE RISQUES**

**17. Que sait-on vraiment des impacts sur la santé humaine de toutes les émissions atmosphériques en provenance du Complexe Jonquière, plus particulièrement pour les gens qui demeurent à proximité ?**

L'étude réalisée sur [l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine](#) s'intéresse à l'Usine Vaudreuil et aux impacts potentiels du projet Vaudreuil au-delà de 2022. Il s'agit de la portée de l'ensemble de [l'étude d'impact sociale et environnementale](#). Elle permet de tirer des conclusions quant aux poussières et poussières métalliques émises par le projet en tenant compte également des émissions de poussières projetées des autres installations du Complexe Jonquière lorsque le projet sera démarré. Elle ne porte cependant pas sur les émissions actuelles ou futures d'autres contaminants atmosphériques.

**18. Dans son estimation du bruit de fond local par modélisation, Sanexen suppose la fermeture des vieilles installations du Centre d'Électrolyse Ouest (CEO) en 2020 que l'on sait très polluantes et même dangereuses pour la santé humaine.**

- a. **Qu'arrivera-t-il si l'on reporte encore une fois la fermeture du Centre d'électrolyse ouest (CEO), comme on l'a si souvent fait depuis 1998 ?**

Si les variables prises en compte dans les études de modélisation étaient modifiées, il est probable que les modélisations diffèreraient et que les résultats de l'étude varieraient. Au-delà de ce qui pourrait advenir quant aux activités du CEO, le niveau d'émission de poussières sera inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, en raison de la réhabilitation du site actuel ainsi que du nouveau mode de gestion par petites cellules et leur réhabilitation progressive. Les émissions de poussières du projet Vaudreuil 2022 seront donc significativement inférieures aux émissions de poussières actuellement émises par l'Usine Vaudreuil.

**b. Est-ce que les résultats de la présente étude de Sanexen seraient les mêmes dans ce cas ?**

Il est probable que les résultats de l'étude seraient différents. À la demande des citoyens siégeant sur le sous-groupe de travail sur la santé, la contribution des poussières des installations du Complexe Jonquière a été ajoutée aux modélisations ayant alimenté l'étude. Il a été considéré que le CEO serait fermé et que les phases 2 et 3 de l'Usine AP60 seraient réalisées. Si ces variables étaient modifiées, il est probable que les modélisations diffèreraient et que les résultats de l'étude varieraient.

Toutefois, il faudrait tout de même considérer que les émissions de poussières générées par le site de résidus de bauxite seront inférieures à celles du site actuel en raison de la réhabilitation du site actuel ainsi que du nouveau mode de gestion par petites cellules et leur réhabilitation progressive.

**c. Est-ce qu'un report du CEO pourrait aller jusqu'à compromettre la mise en place du projet Vaudreuil au-delà de 2022 ?**

La réalisation du projet Vaudreuil au-delà de 2022 n'est liée d'aucune façon à la fermeture ou à la continuité des activités du CEO.

**19. Le fait que les résultats des études de santé effectuées par le consultant mandaté par Rio Tinto soient également présentés aux représentants de la direction de la santé publique (DSP) du Saguenay Lac St-Jean et que cette dernière ait à se prononcer sur la validité des résultats nous rassurent. C'est ce que nous avons compris lors d'une des rencontres du sous-comité santé mais nous aimerions avoir une confirmation que tel est le cas.**

Les représentants de la Direction de la Santé publique ont été informés de la réalisation de l'étude, ont approuvé la méthodologie retenue et ont approfondi son contenu grâce à des discussions avec Rio Tinto et Sanexen. Ils ont également pris connaissance des résultats obtenus. Ils ont formulé plusieurs questions et demandes d'informations complémentaires auxquelles Rio Tinto a répondu dans le cadre d'une première série de réponses. Une seconde série de réponses est en cours de préparation. [L'étude est disponible en ligne](#) : Rio Tinto a fait preuve de transparence dans ce processus de

manière à ce que cette organisation puisse se prononcer sur la validité des résultats si elle le souhaite.

**20. Nous constatons au regard des résultats du tableau 6.42 de l'ÉIES qu'avec les moyens de mitigation mis en place, l'impact résiduel en période d'exploitation sera moyen...mais que le rapport complémentaire sur les risques toxicologiques d'une exposition continue 24/24 sont qualifiés de faibles.**

**a. Qu'est-ce qui explique cette différence ?**

L'évaluation de l'impact résiduel sur la qualité de l'air et l'évaluation du risque toxicologique d'une exposition continue sont deux données différentes qui résultent de méthodologies distinctes.

L'étude d'impact permet d'évaluer les impacts du projet sur le milieu social et environnemental. L'impact sur la qualité de l'air est une mesure de l'impact sur le milieu physique. Il permet de mesurer que la réalisation du projet aura un impact moyen sur la qualité de l'air dans la zone d'étude, qui inclut le site lui-même.

Toutefois, cela ne donne pas une indication sur le risque toxicologique associé à une exposition continue à cette poussière. L'analyse des poussières et les modélisations de dispersion atmosphérique démontrent que le risque toxicologique est négligeable pour un citoyen demeurant à la limite de la propriété de Rio Tinto et étant exposé de façon continue aux poussières qui seront émises par le site, en fonction des vents, et des mesures d'atténuation en place.

**b. Est-ce que l'inhalation des poussières contenant des traces de métaux est acceptable pour la pratique du vélo de montagne en bordure des sites lors de la phase exploitation ?**

L'étude toxicologique a étudié le risque toxicologique pour une personne résidant à la limite de la propriété de Rio Tinto qui serait exposé aux poussières 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. La méthodologie ne permet pas de tirer des conclusions pour une exposition ponctuelle dans la zone tampon.

Il faut cependant noter qu'un suivi est également effectué auprès des employés de Rio Tinto travaillant au site de résidus de bauxite. Ces employés ont porté un dispositif qui mesure les poussières auxquelles ils sont exposés. Le monitoring permet de constater que la part des particules fines liées au site respirées par les employés est négligeable. Ce sujet a été discuté dans le cadre de la [4e rencontre du Groupe de travail](#).

**c. Est-ce que l'étude toxicologique a tenu compte du fait que les sentiers seront nettement plus proches du futur site qu'ils ne le sont du site actuel?**

Se référer à la réponse à la question 20 b.

**21. A-t-on effectué une simulation des effets d'un tremblement de terre?**

La directive 019 sur l'industrie minière, émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, exige que la possibilité d'un séisme soit considérée dans les critères de conception des différents ouvrages.

Le site proposé a fait l'objet de forages qui ont permis d'identifier que le sol à cet endroit est constitué principalement de roc et d'argile.

La capacité d'entreposage du site a été définie à partir d'analyses de stabilité, en utilisant les paramètres recommandés par la directive 019 du Ministère de l'Environnement et l'Association Canadienne des Barrages. Ainsi, le site sera conçu afin de résister aux tremblements de terre de très grande amplitude, soit des événements très rares et d'une force exceptionnelle. Le site résistera aux événements sismiques dont la récurrence est égale ou inférieure à 1 fois par 2 500 ans.

De plus, afin de s'assurer que la partie argileuse du site n'est pas sensible aux glissements de terrain, une étude spécifique sur la sensibilité des argiles a été réalisée. Les conclusions préliminaires indiquent que le secteur est peu sensible aux glissements de terrain. Des études sont en cours afin de préciser ces résultats. Des mesures d'atténuation seront également identifiées afin de gérer ce risque de façon adéquate. Il est également important de rappeler que les résidus seront entreposés sous forme solide, semblable à la consistance de la terre noire, plutôt que sous la forme plus liquide des résidus actuels.

En résumé, le nouveau site sera conçu, construit et exploité en respectant les directives et règlements et en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie. Ces informations ont été partagées en [réponse à une question posée sur le forum en ligne](#).

**a. A-t-on informé la sécurité civile pour que des mesures appropriées soient prises?**

Toutes les installations de Rio Tinto sont dotées de plans de mesures d'urgence pour faire face adéquatement à ce type d'événement. Rio Tinto est également en lien avec la sécurité civile.

**22. A-t-on effectué une simulation d'un second déluge?**

La directive 019 sur l'industrie minière, émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, exige que la possibilité d'une forte pluie soit considérée dans les critères de conception des différents ouvrages.

Le site et le bassin seront conçus pour résister aux événements de pluie dont la récurrence est égale ou inférieure à 1 fois par 1000 ans. Cela signifie qu'advenant un second déluge, le bassin aura la capacité d'accueillir les eaux de pluies fortes. Ce fut d'ailleurs le cas lors du déluge en 1996, alors que le site actuel de disposition des résidus de bauxite était déjà en opération. Le niveau du bassin de récupération d'eau est toujours maintenu assez bas pour être en mesure de recevoir des pluies extrêmes.

**a. A-t-on informé la sécurité civile, ces deux montagnes étant situées en amont de secteurs habités?**

Toutes les installations de Rio Tinto sont dotées de plans de mesures d'urgence pour faire face adéquatement à ce type d'événement. Rio Tinto est également en lien avec la sécurité civile.

**23. L'ajout de deux (2) montagnes change-t-il les conditions propices à un glissement de terrain dans ce secteur?**

**a. A-t-on fait une simulation?**

La directive 019 sur l'industrie minière, émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, exige que la possibilité d'un glissement de terrain soit considérée dans les critères de conception des différents ouvrages.

Le site proposé a fait l'objet de forages qui ont permis d'identifier que le sol à cet endroit est constitué principalement de roc et d'argile.

La capacité d'entreposage du site a été définie à partir d'analyses de stabilité, en utilisant les paramètres recommandés par la directive 019 du Ministère de l'Environnement et l'Association Canadienne des Barrages.

De plus, afin de s'assurer que la partie argileuse du site n'est pas sensible aux glissements de terrain, une étude spécifique sur la sensibilité des argiles a été réalisée. Les conclusions préliminaires indiquent que le secteur est peu sensible aux glissements de terrain. Des études sont en cours afin de préciser ces résultats. Des mesures d'atténuation seront également identifiées afin de gérer ce risque de façon adéquate.

En résumé, le nouveau site sera conçu, construit et exploité en respectant les directives et règlements et en appliquant les meilleures pratiques de l'industrie. Ces informations ont été partagées en [réponse à une question posée sur le forum en ligne](#).

**b. A-t-on avisé la sécurité civile?**

Toutes les installations de Rio Tinto sont dotées de plans de mesures d'urgence pour faire face adéquatement à ce type d'événement. Rio Tinto est également en lien avec la sécurité civile.

## **ÉVALUATION DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS**

### **24. Pourquoi Rio Tinto a-t-elle caché l'existence de l'étude commandée à la firme Brisson, Tremblay, Fleur (BTF), Évaluateurs Agréés, qu'elle avait déjà en main, lors des séances publiques d'information tenues à l'automne 2015?**

À l'automne 2015, Rio Tinto a présenté au public une version préliminaire du projet et une proposition de mécanisme de consultation. Aucune étude n'avait alors été présentée au public.

Une étude a été réalisée par la firme BTF. Cette étude compare l'évolution de la valeur des propriétés à proximité de contraintes (usines, sites de disposition de résidus de bauxite, voie ferrée, etc.). L'étude tend à démontrer que la distance entre une propriété et la contrainte, ainsi que la présence d'une zone boisée agissant comme zone tampon, atténuent significativement l'impact potentiel sur la valeur des propriétés.

Les résultats de cette étude ont été présentés au sous-groupe de travail sur la valeur des propriétés. Ses membres ont jugé que l'étude ne répondait pas à toutes leurs préoccupations et qu'un second volet devrait être réalisé pour développer un programme de suivi de la valeur des propriétés. Un second mandat a donc été octroyé à BTF, en réponse aux demandes des parties prenantes qui ont jugé que l'étude n'était pas satisfaisante. Ce travail est en cours à l'heure actuelle. Ce sujet a été discuté lors de la [7<sup>e</sup> rencontre du Groupe de travail](#).

### **25. Rio Tinto a-t-elle commandée une étude dont on pouvait prévoir les conclusions qui nieraient tout impact négatif sur la valeur des résidences de proximité ?**

Non. Rio Tinto a commandé une étude réalisée par des experts indépendants, spécialisés dans le domaine de l'évaluation agréée et assujettis aux normes de qualité applicables dans leur profession.

### **26. Pourquoi, lors de la soirée d'information organisée par Rio Tinto le 27 septembre 2016, le directeur de l'Usine Vaudreuil a-t-il annoncé que l'étude de BTF était terminée ?**

Une première partie de l'étude de BTF est complétée. Ses résultats ont été présentés au sous-groupe de travail sur la valeur des propriétés. Ses membres ont jugé que l'étude ne répondait pas à toutes leurs préoccupations et qu'un second volet devrait être réalisé pour développer un programme de suivi de la valeur des propriétés. Un second mandat a donc été octroyé à BTF. Lors de la soirée d'information et de consultation du 27 septembre 2016, la présentation PowerPoint de Rio Tinto, partagée au public par M. Jean-François Nadeau, directeur général du Complexe Jonquière, contenait les mots



« Compléter une étude sur la valeur des propriétés ». Cela a pu laisser entendre que l'étude était terminée, alors que les travaux avec le Groupe de travail permettent au contraire de la compléter à la satisfaction des parties prenantes. M. Nadeau n'a pas annoncé que cette étude était complétée, mais plutôt que l'un des résultats tangibles du Groupe de travail consistait à compléter cette étude inachevée. Ce travail est en cours à l'heure actuelle. Ce sujet a été discuté lors de la [7<sup>e</sup> rencontre du Groupe de travail](#).

**27. Pourquoi Rio Tinto prend-t-elle soin de compléter et de rendre publique son EIE en présentant toutes les mesures d'atténuation qu'elle mettra en place et qu'elle n'en fait pas autant pour l'impact sur la valeur des résidences à proximité du futur site de résidus de bauxite ?**

Une première partie de l'étude de BTF est complétée. Ses résultats ont été présentés au sous-groupe de travail sur la valeur des propriétés. Ses membres ont jugé que l'étude ne répondait pas à toutes leurs préoccupations et qu'un second volet devrait être réalisé pour développer un programme de suivi de la valeur des propriétés. Un second mandat a donc été octroyé à BTF. Ce travail est en cours à l'heure actuelle. Ce sujet a été discuté lors de la [7<sup>e</sup> rencontre du Groupe de travail](#).

**MESURES D'ATTÉNUATION ET SUIVI**

**28. Est-ce que des mesures d'atténuation seront prises pour empêcher le ruissellement des résidus dans les sentiers et dans les ruisseaux intermittents ?**

Oui. Le nouveau site sera doté d'une géomembrane étanche et d'une couche d'argile isolante afin d'éviter que l'eau de ruissellement ne soit en contact avec les sentiers environnants et les ruisseaux intermittents.

Le résidu de bauxite s'apparente à l'argile : son facteur d'imperméabilité est très élevé. Toute l'eau qui sera en contact avec le résidu sera acheminée vers l'Usine et réutilisée dans le procédé d'extraction de l'alumine.

Le concept du projet prévoit une séparation physique entre les eaux propres et les eaux de procédé via des fossés, des postes de pompage, des conduites. De plus, la quantité d'eau de pluie en contact avec le résidu de bauxite sera minimisée par le fait que le site sera opéré en petites cellules, réduisant ainsi les superficies de résidus de bauxite exposées à la pluie et à la neige. Un suivi de la qualité des eaux des cours d'eau à proximité sera réalisé afin de s'assurer de l'efficacité des mesures d'atténuation. Ce sujet a été discuté lors de la [rencontre 5 du Groupe de travail](#) : la présentation disponible en annexe du compte rendu fournit davantage d'informations à ce sujet.

**29. Comme pour le suivi des eaux souterraines (section 7.3.1.2 de l'ÉIES), n'y aurait-il pas lieu de prévoir un suivi environnemental de l'accumulation des métaux dans les sols à partir d'une situation de référence ?**

Le nouveau site sera doté d'une géomembrane étanche et d'une couche d'argile isolante afin d'éviter que les résidus ne soient en contact avec les sols environnants.

Le suivi de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines permettra de mesurer s'il y a une accumulation de métaux autour du site.

**30. Est-ce que des stations d'échantillonnage de l'air seront mises en place à proximité des quartiers résidentiels entourant le Complexe Jonquière avant le début des travaux?**

Le suivi de la qualité de l'air peut être réalisé à l'aide de stations d'échantillonnage fixes ou de méthodes d'échantillonnage mobiles et ponctuels. Ces éléments seront discutés avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation.

**a. Qui sera responsable de la compilation de ces données?**

Rio Tinto sera responsable de la compilation des données qui seront fournies au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Ce dernier réalise occasionnellement ses propres campagnes d'échantillonnage pour contrevérifier les données de Rio Tinto.

**b. Ces données seront-elles soumises pour validation aux instances régionales du MDDELCC et à la DSP?**

Oui, les données seront soumises au MDDELCC. À l'heure actuelle, les données recueillies par les stations existantes sont envoyées au MDDELCC mensuellement.

**c. Ces données seront-elles rendues publiques sur une base régulière?**

Ces données pourraient être partagées à un comité de suivi et rendues publiques sur une base régulière.

**AUTRES**

**31. Êtes-vous pénalisé par le nouveau programme carbone du Gouvernement canadien ?**

Non, le projet n'est pas un émetteur significatif de carbone. Il ne se qualifie donc pas au programme gouvernemental.

## QUESTIONS TIRÉES DES MÉMOIRES DÉPOSÉS (deuxième partie)

Consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022

23 novembre 2016

---

Plusieurs mémoires présentés dans le cadre de la consultation publique sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 contenaient des questions pour lesquelles les participants disaient vouloir des réponses.

Ces questions sont ainsi adressées à Rio Tinto pour y apporter des réponses, les transmettre à des fins d'analyse pour le rapport de consultation et les publier sur le site Web de la consultation.

Les questions sont reprises selon la formulation retenue par les participants et ont été classées par thématique. Ce document est la deuxième série de questions publiées.

### **PROCÉDÉ ET VALORISATION**

#### **32. Où sont les initiatives, les annonces de financement, les projets de développement dans la région qui vont dans cette direction (réf : alternatives à l'entreposage)?**

Rio Tinto est résolument engagé dans la recherche vers la valorisation des résidus de bauxite. Chaque année, Rio Tinto investit des sommes dans la recherche et le développement de solutions de valorisation des résidus de bauxite. En 2015, un montant de 400 000 \$ a été attribué à un projet prometteur, en plus des diverses ententes de financement avec des chercheurs universitaires. Les efforts se poursuivent en 2016. Comme Rio Tinto est lié à des ententes de confidentialité avec les partenaires impliqués, aucune annonce publique ne peut être faite pour le moment.

La [présentation sur la recherche concernant la valorisation des résidus de bauxite](#), disponible sur le site web et discutée avec les membres du Groupe de travail, fournit plus d'information à ce sujet. Le [compte rendu de la séance du Groupe de travail](#) abordant ce sujet est également en ligne. On y retrouve les différentes initiatives réalisées au cours des dernières années et celles pour lesquelles Rio Tinto investit présentement des efforts.

De nombreuses recherches sont en cours à l'échelle internationale pour valoriser les résidus du procédé Bayer. Pour réduire de façon significative son empreinte, l'industrie de l'alumine doit développer des marchés pour les sous-produits à grand volume et des procédés économiquement viables. De plus, ces nouveaux procédés ne doivent pas générer de déchets dangereux. Il s'agit là d'un défi de taille qui nécessitera du temps. Malgré les efforts de l'industrie, malgré plus de 1000 brevets existants sur la valorisation, seulement 3% des 100 millions de tonnes produites annuellement sont

valorisées. C'est le [constat dressé par M. Ken Evans](#), un consultant international s'intéressant à cette question.

Le développement de solution de valorisation est un travail de longue haleine. Il exige de nombreuses années pour développer le marché et les procédés. L'Usine de traitement de la brasque en est un bon exemple : le développement du procédé a nécessité des travaux de recherche s'étalant de 1990 à 2008. L'atteinte de la capacité de traitement souhaitée, soit 80 000 tonnes par année, s'est produite en 2014.

Le succès des projets de valorisation dépend du développement de procédés et de marchés pour ces sous-produits, ce qui exigera plusieurs années encore. C'est pour cette raison que Rio Tinto y travaille activement en collaboration avec de nombreux partenaires. Les avancées significatives dans ce domaine seront partagées aux parties prenantes de la région au fur et à mesure des développements majeurs.

## **EMPLOIS**

### **33. La transformation et l'exploitation des résidus ne pourront-elles pas créer davantage d'emplois?**

Le développement de solution de valorisation est un travail de longue haleine. Il exige de nombreuses années pour développer le marché et les procédés. Pour l'instant, aucune piste de valorisation des résidus de bauxite n'a mené à un projet viable au niveau économique pouvant s'appliquer au contexte de l'Usine Vaudreuil.

Un projet de valorisation des résidus de bauxite économiquement viable pourrait générer de nouveaux emplois. Il est toutefois prématuré d'évaluer le nombre d'emplois pouvant être créés sans connaître les données liées au projet lui-même.

## **ÉVALUATION DE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS**

### **34. Comment un tel argument (réf. : « Rio Tinto affirme que la fermeture de Vaudreuil pourrait avoir un impact négatif sur le marché immobilier au Saguenay-Lac-Saint-Jean »), même dans l'hypothèse qu'il soit vrai, ce qui n'est aucunement démontré, fait-il disparaître les risques de pertes de plusieurs dizaines de milliers de dollars à chaque propriétaire d'une résidence située à proximité du futur SDRB ?**

Les données publiées par divers organismes dont la SCHL suggèrent qu'une baisse d'activité économique, à laquelle pourrait contribuer une fermeture d'usine, est généralement associée à une réduction d'activité sur le marché immobilier, une baisse de prix et/ou une augmentation du délai de vente. Une [synthèse de ces données a été préparée par la firme BTF](#) sur les tendances du marché immobilier et a été présentée au sous-groupe de travail sur la désuétude économique.

Pour évaluer les risques de dépréciation économique à proximité du site, une étude réalisée par la firme BTF (spécialisée en évaluation) compare l'évolution de la valeur des propriétés à proximité de contraintes (usines, sites de disposition de résidus de bauxite, voie ferrée, etc.). L'étude tend à démontrer que deux facteurs atténuent significativement l'impact potentiel sur la valeur des propriétés :

- la distance entre une propriété et la contrainte
- la présence d'une zone boisée agissant comme zone tampon

Il importe de rappeler que le projet prévoit conserver une zone tampon boisée de 500 mètres entre les propriétés et les résidus de bauxite. Plusieurs mesures d'atténuation des nuisances sont également prévues.

Les résultats de cette étude ont été présentés au sous-groupe de travail sur la valeur des propriétés. Ses membres ont jugé que l'étude ne répondait pas à toutes leurs préoccupations et qu'un second volet devrait être réalisé pour développer un programme de suivi de la valeur des propriétés. C'est pourquoi cette documentation n'a pas été rendue disponible jusqu'à maintenant.

Un second mandat a donc été octroyé à BTF pour répondre aux demandes des parties prenantes (notamment le mécanisme de suivi). Ce travail est en cours à l'heure actuelle. Ce sujet a été discuté lors de la [7<sup>e</sup> rencontre du Groupe de travail](#).

## Annexe 7 : Ensemble des recommandations des participants par mémoire

### M1 – M. Vincent Mercier

- Envoyer le dépôt sud de la 170 comme dans la solution #7 ou #5.

### M2 – Association Québec Solidaire de Chicoutimi

- Québec solidaire Chicoutimi recommande que l'entreprise protège le milieu, préserve la qualité de vie et le bien-être des 6 200 ménages à proximité du site, des utilisateurs du parc et des générations actuelles et futures de Saguenay, en préservant l'actuelle « ceinture verte » autour du complexe Jonquière. En conséquence, un site alternatif, plus éloigné et sécuritaire pour l'environnement et la santé humaine devrait être utilisé et géré dans la perspective d'une valorisation de la ressource.
- Québec solidaire Chicoutimi recommande que l'entreprise endosse sa responsabilité sociale de réduire son empreinte écologique et dresse un plan d'action concret pour trouver une solution de rechange à l'entreposage des résidus de bauxite à court et moyen terme. Notamment, en intensifiant les recherches en collaboration avec divers partenaires publics et privés pour valoriser les résidus de bauxite, dans le cadre de son procédé de production actuel ou d'un autre procédé.
- Québec solidaire Chicoutimi recommande que l'entreprise présente un plan de réhabilitation et de restauration complet des sites actuels et futur, et une analyse des coûts associés au MDDPELCC, avant le processus d'émission des certificats d'autorisation environnementaux. Que ce soit pour le site projeté ou pour les sites actuels, en activité ou non.
- Québec solidaire Chicoutimi recommande que l'entreprise garantisse la réhabilitation et la restauration complètes de tout site, actuel ou envisagé, ayant servi d'entreposage des résidus de bauxite, et la revitalisation des quartiers avoisinants le cas échéant, en provisionnant des fonds nécessaires à ces réhabilitations et restaurations.

### M3 – Comité Citoyens pour un Vaudreuil Durable

- Le CVD recommande que l'étude faite par Sanexen soit révisée pour apporter des réponses complètes et satisfaisantes sur tous les impacts que ce projet pourrait avoir sur la santé des résidents de proximité actuels et futurs.
- Le CVD recommande que les citoyens puissent se référer à un avis indépendant de Rio Tinto quant aux impacts du projet sur la santé des personnes vivant à proximité des SDBR, notamment en ayant accès à l'avis la DSP du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Le CVD recommande donc que toutes les activités prévues en période de construction se fassent durant le jour seulement, tout en respectant la zone tampon de 500 mètres, laquelle n'est toujours pas garantie.
- Compte tenu de la durée du projet sur 25 ans, il faudrait que des stations d'échantillonnage de bruit soient installées dans les 9 secteurs résidentiels entourant les deux SDBR et que des échantillons soient prélevés sur une base régulière et soient validés par des organismes indépendants du promoteur.

- Le CVD réitère sa demande d'ajout de la possibilité de dynamitage lors de la mise en place du futur SDBR dans son étude d'impact portant sur le bruit.
- Le CVD demande qu'on tienne compte aussi de la possibilité de transport par hélicoptère de copeaux de bois sur les SDBR dans les corrections à apporter à la présente étude d'impact portant sur le bruit.
- Revoir ses attitudes et ses comportements en exprimant une plus grande ouverture et une meilleure écoute des inquiétudes des propriétaires de résidences de proximité. [...] Cette prise de conscience et le changement d'attitude et de comportement de la part de Rio Tinto sont, aujourd'hui, des prérequis à la poursuite conjointe des travaux confiés à la firme BTF, lesquels consistent à proposer une nouvelle méthodologie, pour bien mesurer les impacts sur la valeur des résidences de proximité.
- Que les quatre valeurs, qui ont présidé à la démarche conjointe de Niobec et du Comité du milieu, devraient, à partir de maintenant, encadrer la poursuite de notre propre démarche si nous désirons, mutuellement, la poursuivre. Ces valeurs sont : équité, respect mutuel, confiance et transparence. De plus, dans la poursuite de cette démarche, *Le Guide de cohabitation et d'acquisition* adopté par Mine Arnaud, dans la région de Sept-Îles, pourrait aussi être mis à profit.
- Le premier geste à poser serait qu'elle fixe une échéance aux travaux en cours, qu'elle présente un plan de travail et précise l'implication qu'elle attend des représentants des propriétaires de résidences de proximité.
- Le CVD demande à Rio Tinto d'étudier sérieusement l'alternative d'un SDRB à proximité d'une voie ferrée, en préconisant le transport par chemin de fer de résidus. Rio Tinto devrait travailler en partenariat avec la Ville de Saguenay, afin de créer certaines ententes qui faciliteraient la réalisation de cette option. Par exemple, Rio Tinto pourrait conclure un échange de terrain avec la ville (terrain près de la voie ferrée contre le terrain du Boisé Panoramique). Elle pourrait également demander un soutien dans le «démarchage» auprès des gouvernements provincial et fédéral pour des compensations monétaires aidant à absorber la différence de coût de cette option. La Ville de Saguenay serait également un bon allié pour trouver des solutions viables aux différents problèmes que pourrait poser cette autre alternative.
- Rio Tinto doit d'abord faire acte de présence et tenir compte des millions de tonnes de déchets qu'elle génère et qu'elle va laisser sur notre territoire.
- Il faut que Rio Tinto fasse preuve d'ouverture et consente à investir massivement dans la recherche et le développement afin que la région devienne un modèle dans la gestion de ses résidus industriels.
- Nous invitons Rio Tinto à demeurer attentive aux suites du *Forum Pacte social sur l'aluminium*.
- Que Rio Tinto se montre plus proactive dans la région en étant l'initiateur et le promoteur d'alternatives à l'entreposage des résidus de bauxite.
- Que Rio Tinto investisse massivement dans la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation des résidus de bauxite et dans tout projet qui concerne la gestion de ses résidus.
- Que Rio Tinto soit présente dans tous les forums de discussions qui concernent la gestion et la valorisation des résidus de bauxite dans la région.

- Que Rio Tinto implique les parties prenantes (groupes citoyens, groupes environnementaux, élus, syndicats, etc.) dans l'élaboration, comme dans la prise de décisions, de tout projet qui touche la gestion et la valorisation des résidus de bauxite.
- Que Rio Tinto examine sérieusement la possibilité de créer, en partenariat, un laboratoire régional de recherche appliquée, dédiée à la valorisation des résidus solides, à l'exemple du CURAL.
- Rio Tinto devrait soumettre, en toute bonne foi, son projet à l'examen d'un BAPE.
- Le promoteur doit faire le choix d'un autre site, loin du milieu urbain, et accessible à son réseau ferroviaire; ensuite, il doit investir dès maintenant - et massivement - dans recherche et le développement en ce qui a trait à la gestion et à la valorisation des résidus de bauxite.
- Amener Rio Tinto à développer une alternative viable et durable pour protéger les emplois et la population

#### M4 – Vélo-Chicoutimi

- Que lorsque des pistes de bonification au projet seront proposées, elles soient pleinement prises en compte et évaluées.
- Que les résultats des études de santé effectuées par le consultant mandaté par Rio Tinto soient également présentés aux représentants de la direction de la santé publique (DSP) du Saguenay Lac-Saint-Jean et que cette dernière ait à se prononcer sur la validité des résultats.
- Nous sommes d'avis qu'au moins une station d'échantillonnage devrait être installée dans la partie sud-est du site (sous les vents dominants du nord-ouest) afin d'assurer le respect des normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) et de rassurer, au niveau santé, les usagers fréquentant les sentiers et les habitants à proximité.
- Nous avons l'intention, tel qu'indiqué dans les « mesures d'atténuation » à être pleinement impliqué dans la réalisation d'un concept d'aménagement de la zone tampon de concert avec l'ensemble des autres intervenants concernés.
- Nous nous attendons donc à ce que la compagnie fasse preuve d'ouverture lors de l'amorce des travaux du concept d'aménagement de cette zone tampon.
- Le budget pour compenser ces pertes devrait donc avoisiner 250-300 k\$ et Vélo-Chicoutimi sera le maître d'œuvre de la construction des nouveaux sentiers.
- Nous sommes d'avis qu'un comité formel de restauration incluant diverses parties prenantes, dont Vélo-Chicoutimi, devrait être mis sur pied par Rio Tinto afin d'évaluer les réutilisations possibles à des fins récréatives.
- Il nous apparaît que des avenues plus structurantes que la simple revégétalisation sont possibles afin de faire de viser à faire ces zones autres choses que de simples plaines herbacées



M5 – Syndicat national des employés de l’Aluminium d’Arvida

- Maintenir une pression constante sur Rio Tinto, pour que celle-ci respecte ses engagements de maintien de veille technique en recherche et développement et qu’elle considère tout projet économiquement viable permettant de valoriser les résidus de bauxite.
- Donner l’opportunité aux représentants en santé-sécurité de siéger sur le Comité de bon voisinage, afin de partager en toute transparence ce qui se fait à l’intérieur des murs en santé-sécurité et par le fait apporter leur expertise pour aider dans la meilleure démarche possible dans la disposition des résidus.

M7 – Mme Élisabeth Turner

- Je suis 100% d’accord avec le chercheur et professeur Fouad Erchiqui lorsqu’il a dit : « Essayons, en partenariat, de voir plus loin et plus haut que deux montagnes de bauxite à léguer à nos enfants ». [...] Des alternatives au simple entreposage existent! Vous n’avez qu’à consulter le mémoire du CVD ou le site du Forum pacte social aluminium 2050 tenu au mois de septembre dernier à l’UQAC où on souligne des « possibilités d’exploiter des résidus de bauxite pour créer une valeur ajoutée », des possibilités de « s’en débarrasser [des résidus] de façon rentable ».
- Faire preuve du respect du milieu humain et naturel en trouvant des solutions les moins dommageables que possible.
- Conserver les emplois le plus que possible et même en créer davantage par la transformation et la récupération des résidus industriels.
- Assurer la rentabilité économique à long terme pour l’industrie. Si, à court terme, cela demande davantage d’investissements de la part de l’employeur, c’est, à mon avis, un coût que la compagnie doit assumer en tant que bon « citoyen » corporatif, en tant qu’entreprise responsable.
- Il faut trouver un site pour l’entreposage des résidus de bauxite (et son éventuelle transformation, je l’espère) mais, de grâce, pas au boisé Panoramique!!!

M8 – Mme Pauline Germain

- Nous disons : commencez par restaurer le site de Laterrière, histoire de croire à votre bonne foi et trouvez, oui, ça existe, notre Comité pour un Vaudreuil Durable, le CVD, vous en a trouvé et proposé un, un emplacement favorable qui ne détruira pas l’existence de quatre quartiers.

M9 – M. Marc Hudon, président Comité de voisinage Complexe Jonquière-Arvida

- Si nous travaillons tous ensemble, nous pourrions développer un projet intéressant tant pour la collectivité que pour l’entreprise.
- Rendre ce projet le plus acceptable possible pour toute la communauté régionale en général et plus particulièrement pour les résidents voisins des sites.

### M10 – Conseil régional de l’environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)

- Nous croyons que les audiences publiques sur l’environnement constituent la seule instance qui puisse offrir l’opportunité aux citoyens et aux groupes de se faire entendre et d’acquérir de l’information [...] le ministre aurait pu demander, comme c’est le cas pour le programme de stabilisation des berges, la tenue d’un BAPE. Le promoteur aurait pu demander lui-même au ministre de tenir cet exercice.
- Prendre des mesures concrètes d’aménagement et de planification afin de créer et de maintenir des habitats propices à la faune et la flore dans la zone tampon.
- Maintenir un habitat pour ces espèces dans la zone tampon, particulièrement s’ils ont un statut particulier (ex. espèces vulnérables). Prendre des mesures de maintenir certains habitats forestiers en zone tampon.
- S’assurer de la pérennité de la zone tampon en appliquant la meilleure option de conservation.
- Maintenir des corridors biologiques afin d’éviter l’isolement du milieu.
- Procéder à un véritable exercice d’identification et délimitation de la zone tampon, et ce, pour l’ensemble du complexe Jonquière. Réaliser un plan de conservation et de mise en valeur pour l’ensemble du périmètre.
- Déterminer et officialiser la zone tampon tout autour du complexe Jonquière.
- Le promoteur pourrait même envisager l’achat de terrain ou même de réaliser des ententes avec ceux-ci afin d’optimiser l’efficacité et la connectivité de sa zone tampon.
- Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles avec des objectifs quantifiables et un plan d’action afin de limiter l’enfouissement des résidus de bauxite.
- Le promoteur pourrait s’inspirer de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* en élaborant et mettant en œuvre un véritable plan de gestion des matières résiduelle (PGMR) pour l’usine Vaudreuil. Un plan avec des objectifs quantifiables de valorisation et un plan d’action qui permettra d’atteindre les objectifs fixés.
- Mettre en place toutes les conditions nécessaires afin d’accentuer l’effort de recherche portant sur la valorisation des résidus de bauxite.
- Il serait également important de continuer et même d’accentuer les partenariats avec le milieu de la recherche. Ouvrir les possibilités de partenariats en contribuant à la création d’une CHAIRE de recherche, d’un consortium ou de toute entité qui permettrait d’accélérer la recherche sur le sujet.
- Prendre des mesures supplémentaires afin de réduire les émissions de GES par le transport des résidus de bauxite.
- Envisager l’électrification des transports, favoriser des véhicules moins énergivores ou se doter de véhicule qui fonctionne avec un type de carburant qui émet moins de GES, tel que le gaz naturel. Des formations d’éco-conduites et des systèmes de télémétrie dans les camions pourraient également être envisagés.

- Étudier différentes avenues afin de compenser ses émissions de GES et ainsi tendre vers la carbo-neutralité.
- Le CREDD est d'avis que toute quantification, déclaration et compensation des émissions de GES de la minière devront être conformes à la norme ISO 14064.
- Favoriser l'utilisation du bois dans les infrastructures, notamment au parement des bâtiments.
- Expérimenter l'utilisation d'arbustes et d'autres types de végétaux pour restaurer les sites de résidus.
- Verser dans une fiducie la totalité des coûts estimés de la restauration du projet.
- Traiter la restauration du site de disposition de Laterrière comme un projet distinct et de ne pas le lier avec le projet actuellement étudié.
- Interpeler les intervenants et créer un comité de suivis.
- Garder informée la population ainsi que les intervenants qui n'ont pas eu l'opportunité d'être sélectionnés pour siéger sur le comité de suivi.
- Diffuser largement des résultats vulgarisés issus du programme de suivi auprès de la population.
- Donner accès à des données vulgarisées

#### M11 – M. Jean-Yves Langevin

- Incitation à la prudence et à la prévention puisqu'on s'apprête à modifier la topographie d'un secteur en plein coeur de la ville de Saguenay, sur un site où il y a une dénivellation importante vers la rivière Saguenay.
- Faire parcourir 10 ou 15 kilomètres de plus pour que les boues rouges soient entreposées en périphérie de la ville n'est pas utopique. Monsieur Étienne Jacques et Rio Tinto peuvent et doivent faire l'effort nécessaire pour assurer la sécurité, et le bien-être de la population. J'ai confiance qu'ils y parviendront tout en maintenant les emplois de l'usine Vaudreuil au-delà de 2022.
- Pour guider les décideurs de Rio Tinto, je leur demande de se référer à leur document daté de juin 2015 et intitulé « Notre approche de l'entreprise ».

#### M12 – M. André Tremblay

- Expliquer avec données à l'appui ses recherches alternatives de la gestion de disposition de boues dans le lac situé à l'arrière de l'usine.

#### M13 – Chambre de commerce et d'industrie Saguenay – Le Fjord (CCISF)

- Assurer les conditions gagnantes au maintien et au développement de nos moteurs économiques.
- Nous sommes convaincus que Rio Tinto fera en sorte que ce projet sera développé en tenant compte des doléances environnementales, mais il faut tout mettre en place pour contrer la concurrence internationale.
- Il sera important que Rio Tinto respecte ses engagements en matière d'environnement tels que présentés dans son projet.

- Nous souhaitons que Rio Tinto assure un maximum de retombées économiques pour les entreprises régionales. Ainsi, il est important que l'entreprise demeure présente comme partenaire impliqué dans la communauté d'affaires.
- Nous sommes également d'avis qu'il est important que Rio Tinto continue d'investir de manière importante en recherche et développement par l'entremise de son Centre de Recherche afin d'assurer, de manière continue, l'optimisation de son procédé et de meilleures pratiques d'affaires en matière d'environnement.
- Il est primordial de conserver l'Usine Vaudreuil, ses emplois et les entreprises gravitant autour de cette usine.
- Que le gouvernement appui ce beau projet régional et rassembleur.

#### M14 – M. Pierre Charbonneau

- Il est impératif de maintenir les activités de Vaudreuil.
- Déploiement d'un nouveau réseau de sentiers récréatifs : Les sentiers perdus de vélo de montagne dans le projet [...] peuvent aussi être complétés par de nouveaux sentiers situés entre le quartier St-Jean-Eudes et le mont Fortin. On pourrait à la limite, en faire un site aussi gros réparti en 2 secteurs. Ainsi, on pourrait augmenter l'offre actuelle. Les options sont sur la table et la créativité des amateurs permettra de trouver des solutions innovatrices qui feront en sorte que tout le monde y gagne.

#### M15 – Organisme de bassin versant du Saguenay

- L'OBV Saguenay souhaite que le promoteur favorise et augmente ses efforts en recherche et développement afin de valoriser les résidus de bauxite, et ainsi éviter la dégradation des sites nécessaires pour leur enfouissement. En ce sens, l'OBV Saguenay recommande au promoteur de se doter d'un plan de gestion de ses résidus de bauxite, avec des objectifs, des cibles et des indicateurs précis et spécifiques concernant la valorisation.
- L'OBV Saguenay croit que la perte et la dégradation de cours d'eau et de milieux humides lors de la phase de construction du projet devraient faire l'objet d'une compensation. Cette compensation devrait se faire d'abord dans le bassin versant où se situe cette perte ou dégradation, si possible, sinon dans un bassin contigu. En ce qui concerne la compensation de perte ou la dégradation des milieux humides particulièrement, la compensation selon le principe d'aucune perte nette est souhaitable.
- L'OBV Saguenay tient ici à souligner que le Plan directeur de l'eau (PDE) des bassins versants du Saguenay comporte plusieurs informations et actions déterminées en concertation avec les acteurs de l'eau du Saguenay qui peuvent orienter l'élaboration de mesures de compensation.
- L'OBV Saguenay croit important cependant que le promoteur assure un suivi permanent de l'efficacité de ces aménagements et de ces mesures de protection et qu'il rende disponibles ces suivis aux personnes intéressées.

- L'OBV Saguenay est toujours intéressé à participer aux différents mécanismes de suivis des différentes mesures qui devront être mises en place durant les phases de construction et d'exploitation du projet, notamment celles qui permettront à Rio-Tinto d'assurer une protection optimale de l'eau et des écosystèmes aquatiques environnant son site d'entreposage des résidus de bauxite.

M17 – M. Jonathan Fortin

- Nous devons travailler tous ensemble pour prolonger la vie de cette usine.

M18 – M. Serge Grenier

- Suggestion : Localisation plus à l'OUEST dans la partie « vallée » donnerait une plus grande capacité, et serait plus près de l'usine et ainsi diminuerait le transport, réglerait TOUS les problèmes dont : serait plus éloignée des zones habitées, serait plus basse donc moins visible, serait moins sensibles aux vents dominants, épargnerait les sentiers Panoramique et la forêt fréquentée.

M19 – M. Gilbert Talbot

- J'aimerais cela que le syndicat de l'Alcan travaille avec le Comité des citoyens de Vaudreuil durable plutôt que de travailler contre.

M20 – M. Pierre-Paul Legendre

- Prolonger la vie de Vaudreuil jusqu'en 2030

**Annexe 8** : Tableau d'identification des critères discriminatoires par site potentiel,  
réalisée en 2012

## Identification des critères discriminatoires par site potentiel, réalisée en 2012 (excluant les critères de viabilité économique)

Note : le site 1 ayant été utilisé en 2011 pour l'agrandissement du site de disposition des résidus de bauxite actuel n'était plus une option envisageable

CRITÈRES	Site 2	Site 3	Site 4	Site 5	Site 6	Site 7	Site 8	Site 9
Longévité du site suffisante (critère le plus discriminatoire)	X	✓	X	✓	X	✓	✓	✓
Distance raisonnable par rapport à l'usine	✓	✓	✓	X	X	✓	✓	X
Fondation du terrain favorable (imperméabilité)	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓
Propriété de Rio Tinto	✓	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Absence de problème majeur au plan du zonage	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Droit de passage – distance raisonnable par rapport à l'usine	✓	✓	✓	✓	X	X	X	x
Droit de passage - nombre de lots compris entre l'usine et le site	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	x
Distance par rapport aux résidences suffisamment grande	X	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓
Distance par rapport aux cours d'eau suffisamment grande	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓
Distance par rapport aux routes suffisamment grande	✓	✓	X	✓	X	X	✓	✓
Distance par rapport aux puits d'eau potable suffisamment grande	✓	✓	✓	✓	X	X	X	X
Impact nul ou mineur sur les activités récréatives et les espaces verts	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Impact nul ou mineur sur le plan d'urbanisme	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Peu d'obstacles à franchir entre l'usine et le site	✓	✓	✓	X	X	X	X	X
Extension par rapport à un site existant	✓	✓	X	✓	X	X	X	X

**Deux sites répondaient favorablement à nos critères de sélection** : le site actuellement à l'étude (site 3) et le site de Laterrière (site 5). Toutefois, les aspects techniques et économiques n'avaient pas encore été pris en considération. Une fois ceux-ci pris en compte dans nos analyses, il s'est avéré que :

**D'un point de vue de la faisabilité technique** : le site de Laterrière démontre une forte complexité puisque des résidus à haute concentration solide devront être pompés sur 13 kilomètres en milieu urbain.

**D'un point de vue de la viabilité économique** : le site actuellement à l'étude représenterait un investissement de plus de 200 millions de dollars alors que celui pour le site de Laterrière serait du double.